

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO  
20°  
ALGER  
29°  
TAMANRASSET  
p. 2

Mercredi 27 Mars 2013 - 15 Jumada Al-Awwal 1434 - N° 232 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

24° SOMMET DE LA LIGUE ARABE  
**DÉBUT À DOHA DES TRAVAUX**



SELLAL :  
**«L'Algérie ne saurait s'interposer entre les frères syriens»**

AFRIQUE - BRICS  
M. Bensalah représentera le président Bouteflika à la réunion de Durban

ALGÉRIE-FRANCE  
M. Guenaïzia reçoit le directeur central du service de Santé des armées françaises

SAHEL  
Le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, en visite officielle en Mauritanie

Page 4

## LOGEMENT, EMPLOI, SANTÉ... **DES ATTENTES SOCIALES LÉGITIMES**

Boualem Branki

En face, il y a certes les attentes sociales légitimes pour que le pays arrive une fois pour toutes à assumer pleinement ces charges colossales consistant à satisfaire pratiquement les besoins de tous les Algériens. En réalité, et il n'est pas présomptueux de la dire, l'Algérie du 3<sup>e</sup> millénaire est celle des grands chantiers, des "big" défis économiques, avec une politique sociale centrée sur le confort des Algériens. Ici, la santé est gratuite, l'école également et l'accès aux universités "assuré" par l'Etat. Pour les experts financiers internationaux, notre pays est l'un des plus solvables dans le monde, avec une monstrueuse commande publique de quelque 286 milliards de dollars.

Page 3



● **L'Algérie du 3<sup>e</sup> millénaire est celle des grands chantiers**

LE PORTE-PAROLE DU MAE L'A CONFIRMÉ  
**Une partie de la famille Kadhafi a bien quitté l'Algérie, à sa demande**

Une partie de la famille Kadhafi a bien quitté l'Algérie, à sa demande, pour se rendre au sultanat d'Oman, a confirmé hier le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani. «La nouvelle déclaration faite, ce jour, par notre ambassadeur en Libye à l'Agence de presse libyenne au sujet de la famille Kadhafi me donne l'occasion de revenir sur ce sujet pour, d'une part, confirmer qu'une partie de la famille Kadhafi a bien quitté l'Algérie, à sa demande, pour se rendre au sultanat d'Oman», a précisé M. Belani dans une déclaration à l'APS. Il a ajouté d'autre part que ce déplacement avait fait l'objet d'une décision partagée par les trois pays concernés, à savoir l'Algérie, la Libye et le sultanat d'Oman.

SELON LE MAE SAHRAOUI

**Le Maroc derrière l'enlèvement des diplomates algériens au Mali**

Page 24

SCIENCE et VIE  
**Plus de 10% des jeunes mamans ont des TOC**

HISTOIRE  
**Les Martyrs du savoir**

Pages 12-13

FOOTBALL

TIZI-OUZOU  
**LE STADE DE 50 000 PLACES SERA-T-IL LIVRÉ EN 2014 ?**

Le wali avertit : Aucune prorogation de délais ne sera accordée

Page 24

ALGER

**ENLÈVEMENT D'UNE MINEURE  
L'énigme élucidée par la police**

Page 10



## MÉTÉO

## 20° à Alger

## REGIONS NORD :

- Temps généralement ensoleillé avec locallement quelques passages nuageux.
- Les vents seront en général modérés (30/50 km/h) de secteur ouest notamment sur régions du littoral. La mer sera agitée.

## 29° à Tamanrasset

## REGIONS SUD :

- Temps partiellement nuageux notamment sur nord Sahara. Les vents seront modérés (20/40 km/h) avec locallement soulèvements de sable.

Alger	max	20°	min	13°
Oran	max	22°	min	12°
Annaba	max	22°	min	11°
Béjaïa	max	25°	min	13°
Tamanrasset	max	29°	min	12°



2013, ANNÉE  
DE L'ÉNERGIE  
EN ALGÉRIE

**9<sup>e</sup> Journées  
scientifiques  
et techniques  
de Sonatrach**

Sonatrach organise, dans le cadre de l'Année de l'Énergie en Algérie, ses 9<sup>e</sup> Journées scientifiques et techniques (JST9), les 08, 09 et 10 avril 2013 au Centre des Conventions d'Oran (CCO). Cet espace de partage et d'échange, d'envergure internationale, a permis depuis son lancement en 1994, aux cadres de Sonatrach, aux experts du monde professionnel et aux chercheurs universitaires de partager leur savoir et leur savoir-faire et de débattre des actualités scientifiques et techniques liées aux activités de Sonatrach.



**Air Algérie  
lance des vols  
promotionnels à  
partir des villes du Sud  
vers le nord du pays**

Une réduction de 50% sera appliquée sur les prix des vols au départ des grandes villes du Sud algérien vers les villes du Nord dans le cadre d'une promotion lancée par la compagnie aérienne nationale Air Algérie, a indiqué hier la compagnie dans un communiqué. Les villes du Sud de départ concernées sont El Oued, Illizi, Djebel, Ghardaïa, Adrar, Ouargla, Tindouf, In Salah et Tamanrasset à destination d'Alger, Annaba, Constantine et Oran, indique-t-on de même source. Cette promotion est valable du 24 mars au 15 avril prochains alors que la période de validité des billets va jusqu'à fin octobre 2013, précise la compagnie.

**Mobilis,  
parrain officiel  
de l'émission  
«Tadj El Coran»**



Mobilis accompagne l'émission «Tadj El Coran», pour sa quatrième édition, en partenariat avec la Télévision algérienne et sa chaîne coranique.

**UN PROJET DE MESURES  
D'URGENCE CONTRE  
L'ENLÈVEMENT D'ENFANTS**

**Il sera présenté  
au gouvernement  
la semaine prochaine**

Le projet de mesures d'urgence concernant la prévention des enlèvements d'enfants sera "présenté au gouvernement la semaine prochaine", a fait savoir hier un membre du groupe de travail chargé de la mise en place de mesures de lutte contre le phénomène d'enlèvement des enfants, M. Abderahmane Aarar.

Dans une déclaration à l'APS, M. Aarar qui préside le réseau algérien de protection des droits de l'enfant "Nada", a affirmé que le projet de mesures d'urgence pratiques pour la lutte contre le phénomène d'enlèvement, notamment en matière de sensibilisation et de prévention que le groupe de travail s'est chargé d'élaborer sera présenté au gouvernement la semaine prochaine".

Parmi les mesures proposées, M. Aarar a cité celles relatives au système d'alerte et les campagnes nationales de sensibilisation en direction d'enfants et de leurs familles au niveau des écoles, des quartiers et des espaces publics.

**6<sup>e</sup> RÉUNION CONJOINTE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION**

**L'Algérie propose aux pays africains de former des cadres spécialisés en statistiques, affirme M. Messaitfa**

Le secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques, M. Bachir Messaitfa, a mis en exergue hier à Abidjan la proposition de l'Algérie aux pays africains pour la formation de cadres spécialisés en statistiques, indique un communiqué du secrétariat d'Etat.

Intervenant au cours de la 6<sup>e</sup> réunion conjointe des ministres africains de l'Economie, des Finances et de la Planification, M. Messaitfa a déclaré que l'Algérie était prête à mettre des capacités en matière de formation en statistiques au service des pays africains désirant "l'appropriation des outils et des techniques de planification stratégique". Le secrétaire d'Etat a réitéré son appel lors de la session plénière réservée à la discussion de la nouvelle stratégie de la commission économique des Nations-unies pour l'Afrique (CEA) pour lancer dans les

meilleurs délais l'Institut africain des études prospectives, dans le but de constituer un centre de réflexion sur l'avenir de l'Afrique, selon le communiqué.

Les participants ont soutenu ces propositions visant à promouvoir la prospective et les statistiques dans le continent africain. Relevant l'intérêt devant être accordé à une politique de formation intégrant les objectifs stratégiques tracés par le continent en matière de développement socio-économique, le secrétaire d'Etat a plaidé pour concrétiser les décisions prises dans le cadre du processus d'industrialisation en Afrique et à coordonner plus efficacement les différentes institutions africaines.

M. Messaitfa, qui conduit la délégation algérienne à cette réunion, a mis en relief par ailleurs l'expérience

algérienne en matière d'industrialisation, de gouvernance économique, d'innovation et de gestion efficiente des entreprises.

Il a en outre présenté le processus de mise en place de politiques publiques d'appui à la mise à niveau et à la modernisation des entreprises algériennes, notamment sur les plans technologique, managérial et de formation de la ressource humaine.

La 6<sup>e</sup> réunion des ministres africains de l'Economie, des Finances et de la Planification s'est ouverte lundi à Abidjan en présence du président ivoirien Alassane Ouattara, de la présidente de la Commission africaine, Mme Dlamini-Zuma et du secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Carlos Lopes, également secrétaire exécutif de la CEA.

**DEMAIN À BLIDA**  
**Sortie de la 8<sup>e</sup> promotion  
des lieutenants de police externe**



M. Dahou Ould Kablia, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales accompagné du général-major Abdelghani Hamel, directeur général de la Sûreté nationale, présidera demain jeudi 28 mars à 8 heures, une cérémonie de sortie de la 8<sup>e</sup> promotion des lieutenants de police externe à l'Ecole de police de Soumaâa dans la wilaya de Blida. Cette cérémonie sera rehaussée par la présence de hautes personnalités nationales, de hauts cadres de l'Etat, de membres de la société civile et les parents des nouveaux cadres.

Précisons que cette promotion est constituée de 592 cadres dont 61 femmes.

**LA DGSN  
PLUS PROCHE  
DU CITOYEN**

**Lancement  
de la nouvelle  
rubrique du site  
web de la DGSN  
«votre avis nous  
intéresse»**

Le bureau de communication et des relations publiques de la sûreté nationale qui supervise le site web de la DGSN ([www.algeriepolice.dz](http://www.algeriepolice.dz)) a mis à la disposition des citoyens une nouvelle rubrique intitulée «votre avis nous intéresse» pour donner l'opportunité aux personnes désirant exprimer leurs avis ou témoignages afin de contribuer au développement et à l'amélioration des services, et le signalement de cas qui intéressent l'opinion publique.



**POUR CASSER L'ISOLEMENT,  
TASSILI AIRLINES BAISSE DE 50% SES PRIX AU GRAND SUD**

**MAINTENANT ON A UN PROBLÈME D'ESPACE!!!**

**ZINQ**

LOGEMENT, EMPLOI, SANTÉ...

# Des attentes sociales légitimes

**Boualem Branki**

2013 aura été sans nul doute la grande poursuite des chantiers structurants du développement social et économique du pays. Des chantiers à ciel ouvert qui donnent une idée assez précise du volume des efforts consentis par les pouvoirs publics pour ramener le gap en matière de développement économique à sa plus simple expression dans un pays où les attentes sont par ailleurs réelles. Bien sûr que les jeunes ont d'immenses espoirs quant à une vie décente à l'ombre d'institutions garantes de leur avenir. Evidemment que c'est leur droit également de revendiquer une intégration sociale harmonieuse par le travail. Et, il est tout à fait normal que cette frange de la population algérienne, soit prise en charge dans les meilleures conditions par les pouvoirs publics. C'est dire en fait que le volume de la commande

publique pour le programme de développement quinquennal 2010-2014 est très consistant: habitat, transports, santé, éducation, formation, avec au final des projets qui doivent améliorer très sensiblement le mode de vie des Algériens.

En face, il y a certes les attentes sociales légitimes pour que le pays arrive une fois pour toutes à assumer pleinement ces charges colossales consistant à satisfaire pratiquement les besoins de tous les Algériens. En réalité, et il n'est pas présumptueux de la dire, l'Algérie du 3<sup>e</sup> millénaire est celle des grands chantiers, des "big" défis économiques, avec une politique sociale centrée sur le confort des Algériens. Ici, la santé est gratuite, l'école également et l'accès aux universités "assuré" par l'Etat.

Pour les experts financiers internationaux, notre pays est l'un des plus solvables dans le monde, avec une monstrueuse commande publique de quelque 286 mil-

liards de dollars. Par les temps de crise économique actuelle dans le monde, notre pays fait figure d'exception, mais qu'il s'agit d'entretenir et protéger le pays contre les prédictions politiques de quelques milieux qui veulent instrumentaliser les changements opérés ailleurs dans le monde arabe.

Certes, tout n'est pas parfait, mais il n'en demeure pas moins que les Algériens ont quelque chose de très précieux: une paix civile durablement arrachée au terrorisme, une sévérité politique qui dérange ailleurs certaines officines, un progrès social qui rappelle les sacrifices des enfants de ce pays pour la liberté et la fin du joug de la colonisation, fut-elle virtuelle et téleguidée depuis certains capitales. Il n'empêche que sur le plan interne, davantage d'efforts doivent encore être déployés pour sécuriser le pays sur les plans économique, social et politique. Un pays bien concentré sur ces grandes tâches ne peut

à l'évidence être distrait par des solutions politiques mirables.

Mais, au demeurant, il faut relever les grandes avancées en matière de disponibilités en ressources hydrauliques, santé, éducation, enseignement supérieur, routes, transports, énergie, habitat, etc., des secteurs névralgiques bénéficiant de la bienveillance de l'Etat pour l'amélioration des conditions de vie des Algériens, assurer la couverture de l'ensemble de leurs besoins, et rassurer l'Algérien sur son avenir.

## BARBACHA (BÉJAÏA): TENSION CONFLICTUELLE ET STATU QUO **L'APC à l'index**

**Arslan Boughiden**

Le climat social demeure tendu à Barbacha où une partie relativement importante de la population continue d'exiger la dissolution de l'actuelle APC, autrement dit le départ de l'actuel exécutif qui, pour rappel, est une coalition des partis FLN, FFS, et RCD, (un exécutif contesté par une partie de la population, « aucune de ses composantes n'ayant obtenu la majorité par les urnes ») ainsi que celui du chef de daïra. Ainsi donc, en dépit des efforts déployés par M. Hamou Ahmed Touhami, wali de Béjaïa, il y a quelques semaines à peine et ce en ayant tenté d'enclencher un dialogue détendu et orienté vers une solution consensuelle entre les deux parties en conflit dans la commune de Barbacha, lors d'une rencontre organisée au siège de la wilaya en présence de la presse, la tension semble plutôt perdurer. Elle est même monté d'un cran après le « sit-in plus », un vrai début de campement, observé par des citoyens de cette commune des hauteurs d'Amizour devant le siège de la wilaya dimanche 24 mars 2013. Après que des contestataires aient fermé les trois portails donnant accès au siège de la wilaya, les forces de sécurité (brigades anti-émeutes) ont été sollicitées et sont aussitôt intervenues, avec comme regrettable résultat 3 blessés « jugés graves », « l'un d'entre eux ayant été évacué vers l'hôpital de Sétif suite à un traumatisme crânien », a-t-on appris. L'ex-P/APC (PST), M. Mohand Sadek Akroud non plus n'a pas échappé aux heurts, tout comme 26 citoyens (de Barbacha) contestataires ont été interpellés par les services de sécurité. Lundi 25 mars, ils étaient nombreux, les concitoyens de Barbacha auxquels s'étaient joints même des résidents du chef-lieu, des gens du monde associatif et syndical, notamment, devant les grilles du portail du palais de justice de Béjaïa, en signe de solidarité avec les personnes interpellées. Mais excepté la détérioration des relations (qui se devaient toujours être courtoises) entre le premier magistrat de la wilaya et les représentants des contestataires, la situation s'est quelque peu détendue avec la libération hier 26 mars 2013 des personnes appréhendées, sauf que quatre d'entre elles, dont l'ex-P/APC, M. Mohand Sadek Akroud, sont maintenant sous contrôle judiciaire. La décantation tant souhaitée n'est cependant pas pour demain, en tout cas et à priori... Affaire à suivre...

## TRAVAUX PUBLICS

## Ghoul : «Toutes les études vont dans le sens de la cohésion du réseau routier»

Le ministre des Travaux publics, M. Amar Ghoul, a assuré, hier à Aïn Témouchent, que toutes les études relatives aux infrastructures de base sont guidées par le souci de « renforcer la cohésion du réseau routier national ».

« Les études tiennent compte de la nécessité de consolider le réseau de communication afin de créer une véritable synergie entre les différentes voies réalisées et celles à venir », a déclaré le ministre à l'issue de sa visite de travail dans cette wilaya. Insistant sur l'importance des projets menés par son département en vue de créer des liaisons entre les voies express et les routes nationales, de wilayas et communales, M. Amar Ghoul a expliqué que l'impact escompté réside notamment dans « la réduction des accidents de la route et la fluidité du trafic ».

Le ministre a également mis l'accent sur le développement économique du pays induit par les différentes réalisations du fait qu'elles contribuent de manière importante au désenclavement des localités dépourvues ou disposant de peu de voies d'accès au réseau routier principal. Il a annoncé en outre le lancement de plusieurs études, dont une portant sur le double-



ment de la route côtière RN 96 reliant Oran, Aïn Témouchent et Tlemcen, et une autre relative à l'aménagement de tous les carrefours de la RN 2 (Oran-Témouchent) en vue d'y réaliser des échangeurs.

Le ministre a, par ailleurs, rappelé que l'étude destinée à la création d'une voie express reliant les wilayas de Saïda, Sidi Bel-Abbès et Aïn Témouchent est en voie d'achèvement. L'importance de la maintenance a été également abordée, M. Amar Ghoul ayant insisté à ce titre sur le rôle de l'encadrement humain et matériel pour entreprendre les actions nécessaires à travers le réseau routier et les zones urbaines. Au cours de sa visite de travail, le ministre a procédé à l'inauguration de deux trémies et à l'inspection de plusieurs chantiers portant réalisation d'échangeurs, de doublage et de modernisation de voies reliant différentes communes de la wilaya.

La wilaya d'Aïn Témouchent a bénéficié de plusieurs projets structurants dont la concrétisation se traduira, à terme, par une voie d'accès de 80 km (péénétrante) à l'autoroute Est-Ouest à partir du nouveau pôle industriel de Béni Saf, le dédoublement de plusieurs liaisons comme El-Amria/Zone d'extension touristique de Bouzedjar (16 km) et Aïn Témouchent/Oran sur 70 km (RN 108), ainsi que la modernisation de la route côtière Madagh-Honaïne sur 80 km.

## LOGEMENTS

## L'AADL convoque un nouveau quota de souscripteurs de 2001 pour actualiser leurs dossiers

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a commencé hier à convoquer un nouveau quota de souscripteurs de 2001 pour l'actualisation de leurs dossiers de demande de logements type « location-vente ».

Ainsi, l'AADL a publié sur son site web une nouvelle liste des convoqués qui concerne les souscripteurs ayant déposé leurs dossiers les 21, 22 et 23 août 2001.

Ces souscripteurs sont convoqués, par voie postale, pour actualiser leurs dossiers du 9 au 25 avril 2013 selon le planning affiché sur le site de l'agence.

Le directeur de l'AADL, M. Elias Benidir avait souligné que les souscripteurs dont le code de dossier est affiché sur le site peuvent se présenter au siège de l'agence pour retirer directement leurs convocations s'ils ne les ont pas reçues par voie postale.

Parmi les souscripteurs qui ont déposé leurs dossiers en janvier et février 2002 sont également convoqués aux bureaux de l'agence à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013. La réception des souscripteurs en 2002 résidant à Alger se fera à la salle de conférences de l'APC de Bir Mourad Raïs, alors que l'AADL continuera à recevoir les souscripteurs de 2001 d'Alger au niveau du siège de la direction générale.

Le deux opérations d'actualisation des dossiers de souscripteurs 2001 et 2002 se feront en même temps afin d'achever le traitement des anciens dossiers avant juillet prochain, selon les explications du directeur de l'AADL. L'opération de réception des souscripteurs se poursuivra à raison de 800 personnes par jour, jusqu'à la finalisation des dossiers de tous les souscripteurs concernés. Le nombre global des souscripteurs de 2002 concernés par

cette opération avoisine les 32 000 personnes, alors qu'il dépassait les 60 000 pour les souscripteurs de 2001. Les pièces du dossier à fournir, notamment l'acte de naissance n°12, le certificat de résidence, et la fiche de paie doivent dater de moins d'un mois.

Le dossier contient également une déclaration sur l'honneur, signée et légalisée, par le souscripteur et son conjoint prouvant qu'ils ne possèdent pas un bien à usage d'habitation ou un terrain à bâtir et qu'ils n'ont bénéficié d'aucune aide financière de l'Etat pour l'acquisition ou la construction d'un logement.

L'AADL rappelle, par ailleurs, que les souscripteurs de 2001 et 2002 qui ont changé d'adresse ou perdu leurs numéros de dossier figurant sur le récépissé de dépôt, peuvent contacter l'agence par courrier électronique (aadlcontact@aadl.com.dz).

24<sup>e</sup> SOMMET DE LA LIGUE ARABE

## Début à Doha des travaux

## M. Sellal reçu par le Président tunisien

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a été reçu mardi à Doha (Qatar) par le président tunisien, M. Moncef Marzouki. L'entretien s'est déroulé en marge de la 24<sup>e</sup> session ordinaire du sommet arabe en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci.

## M. Sellal reçoit le vice-président irakien

Le Premier ministre M. Abdelmalek Sellal, a reçu lundi à Doha le vice-président irakien Khodeir Moussa El Khozai. La rencontre a eu lieu en marge de la 24<sup>e</sup> session du sommet arabe en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci.

## ALGÉRIE - MAURITANIE Le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, en visite officielle en Mauritanie

Le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a entamé hier une visite officielle en Mauritanie, pour prendre part à la réunion des Chefs d'Etat-majors des pays membres du Comité d'Etat-Major opérationnel conjoint (CEMOC), prévue aujourd'hui, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Conformément aux dispositions du Mémorandum de coopération et de coordination des actions de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, signé à Tamanrasset le 13 août 2009 entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, entamera une visite officielle en République islamique de Mauritanie à partir du 26 mars 2013», souligne le communiqué. La visite intervient dans le cadre de la réunion (prévue ce jour à Nouakchott) des Chefs d'Etat-majors des pays membres du CEMOC (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger), en vue d'évaluer et d'étudier la situation sécuritaire prévalant dans la sous-région du Sahel, précise la même source.

Les Chefs d'Etat-majors des pays membres du CEMOC échangeront, lors de cette réunion les analyses et les informations sur les évolutions intervenues en termes de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, à la lumière des événements survenus dans la sous-région, notamment au nord du Mali depuis le début de l'année en cours, précise encore le ministère.

La visite sera également l'occasion, selon le communiqué, pour la passation de la présidence du conseil des Chefs d'Etat-majors des pays concernés entre le chef d'Etat-major national de l'Armée nationale de la République islamique de la Mauritanie, sortant, et le chef d'Etat-major des Armées nigériennes, qui assurera la présidence du conseil pour une année.

**Les travaux du 24<sup>e</sup> Sommet de la Ligue des Etats arabes ont débuté hier dans la capitale qatarie, Doha, en présence de plusieurs dirigeants arabes ou de leurs représentants.**

● Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, représente le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, à ce sommet. La crise syrienne et le conflit arabo-israélien qui se trouve dans une impasse, figurent parmi les questions à débattre lors de ce sommet ordinaire de la Ligue arabe.



## Sellal

## L'Algérie ne saurait s'interposer entre les frères syriens

Le Premier ministre M. Abdelmalek Sellal, a affirmé hier à Doha que l'Algérie ne saurait s'interposer entre les frères syriens conformément à son respect de la volonté du peuple syrien et à la nécessité de préserver son unité et son intégrité.

Intervenant aux travaux de la 24<sup>e</sup> session du sommet arabe, qui se sont ouverts hier matin dans la capitale qatarie, M. Sellal a indiqué que l'Algérie appréciait "hautement" les efforts de la Ligue arabe et de l'envoyé conjoint Lakhdar Brahimi pour une "solution pacifique" à la crise syrienne qui "privilégie le dialogue", réitérant l'attachement de l'Algérie à la poursuite de ces efforts dans le cadre des principes de l'action arabe commune, notamment le respect de la souveraineté des pays membres.

M. Sellal a rappelé la position "ferme" de l'Algérie concernant le respect des lois régissant l'action arabe commune et en premier lieu, la Charte de la Ligue arabe, qui demeure, a-t-il dit, "la référence fondamentale" en la matière. L'Algérie, a-t-il dit, "n'a eu de cesse de rappeler cette exigence à chaque occasion notamment pour ce qui est de la situation en Syrie".

L'Algérie fidèle à son histoire et à ses principes, reste fermement convaincue du droit du peuple syrien frère à décider de son sort loin de toute ingérence dans ses affaires internes", a-t-il insisté. M. Sellal a évoqué les conséquences pouvant découler d'une ingérence étrangère, di-

recte ou indirecte, qui risquerait d'exacerber la crise et de faire perdurer le conflit sanglant" outre ses implications graves sur la sécurité et la stabilité de la région.

Le sommet de Doha se tient dans une conjoncture "exceptionnelle" renfermant moult enjeux et défis avec lesquels les dirigeants arabes doivent composer, a encore soutenu M. Sellal citant le blocage du processus de paix, la poursuite du blocus arbitraire qui frappe le peuple palestinien et le maintien des activités de colonisation par la partie israélienne. Face à cette situation, M. Sellal souligne l'impératif pour les pays arabes de recourir aux moyens admis par le droit international pour faire valoir les droits palestiniens d'autant plus, a-t-il souligné, que la Palestine a acquis la qualité de membre observateur aux Nations unies pour amener Israël à se conformer à la légalité internationale.

"Ceci ne saurait se réaliser qu'avec la réorganisation des affaires internes palestiniennes, le resserrement des rangs, et la réconciliation tant attendue", a ajouté M. Sellal, saluant dans ce contexte les efforts déployés par l'Egypte et le Qatar. Le représentant du Président de la république M. Abdelaziz Bouteflika a évoqué dans son discours la situation au Soudan, se félicitant de l'accord signé entre la république du Soudan et le Soudan du Sud, et mettant en relief le soutien de l'Algérie

aux efforts de la commission africaine de haut niveau et à tout ce qui est de nature à l'ouverture d'une nouvelle étape de coopération et de complémentarité entre les deux parties.

M. Sellal s'est félicité également de l'accord de cessez-le-feu conclu entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement de la justice et de l'égalité pour mettre un terme au conflit et instaurer la paix dans le territoire du Darfour, exprimant le souhait de l'Algérie de voir se réaliser les aspirations escomptées du congrès des donateurs pour la reconstruction du Darfour prévu en avril prochain à Doha.

Concernant les développements de la situation au Yémen, M. Sellal a exprimé le soutien de l'Algérie aux efforts du gouvernement yéménite pour la préservation de la stabilité et de la sécurité qui "sera confortée par le dialogue national global en cours et qui laisse entrevoir l'espérance d'un succès du processus de transition politique dans ce pays frère" un succès pouvant, selon M. Sellal "constituer un exemple à suivre pour le règlement de conflits similaires".

Sur le dossier de réforme et de relance de la Ligue arabe portant sur la création d'une Cour arabe des droits de l'homme, M. Sellal a considéré que cette démarche représente "une avancée nécessaire sur la voie du renforcement, du respect et de la protection des droits de l'homme arabes".

## AFRIQUE - BRICS

## M. Bensalah représentera le président Bouteflika à la réunion de Durban

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a désigné le président du Conseil de la nation, M. Abdellah Bensalah, pour le représenter à la réunion consacrée à la coopération BRICS-Afrique, qui aura lieu en marge

du 5<sup>e</sup> Sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), prévu aujourd'hui à Durban en Afrique du Sud, a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République.

M. Bensalah sera accompagné par M.

Abdelkader Messahel, ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, et M. Belkacem Sahli, secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale à l'étranger, précise la même source.

## ALGÉRIE - FRANCE

## M. Guenaïzia reçoit le directeur central du service de santé des armées françaises

Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Abdelmalek Guenaïzia, a reçu hier à Alger, le médecin général des armées et directeur central du service de santé des armées françaises, Jean-Marc Debonne, dans le cadre des activités de coopération militaire bilatérale dans le domaine de la santé militaire, a indiqué un com-



muniqué du ministère. Les entretiens ont permis de passer en revue l'état de la coopération militaire entre les deux pays dans ce domaine et d'étudier les voies et moyens de son développement, notamment en matière de la formation et du développement des hôpitaux militaires, a précisé la même source.

APS

## Baisse à 0,2% de l'indice des prix à la consommation, l'inflation à +8,6% au mois de février 2013

L'indice des prix à la consommation dans la wilaya d'Alger a baissé à 0,2% au mois de février dernier par rapport au mois de janvier, contre une hausse de 2,2% à la même période en 2012, situant le rythme d'inflation annuel durant cette période à +8,6%, indique mardi l'Office national des statistiques (ONS).

Cette baisse de l'indice des prix en février après une hausse de 1,2% en janvier 2013, s'explique, selon l'office, par la décrue observée des prix des biens alimentaires (-0,8%), notamment les produits agricoles frais, qui ont ainsi enregistré une baisse de 1,7% en février par rapport à janvier qui a connu une hausse de 2,1%.

Les prix de la volaille ont chuté de 24,3%, alors que les légumes frais ont baissé de 4,6%, selon l'ONS. «Cependant des augmentations de prix sont observées pour certains produits notamment la pomme de terre (+3,6%), la viande rouge (+3,1%) et les poissons frais (+6,8%)», ajoute l'ONS. Les prix des produits manufacturés et les services ont augmenté respectivement de 0,2% et 0,9%, alors que ceux des produits alimentaires industriels sont en hausse de 0,1%.

Au mois de février 2013 et par rapport au même mois de l'année 2012, la hausse des prix à la consommation s'est ainsi établie à +5,4%, avec un rythme d'inflation annuelle (mars 2012 à février 2013) se situant à +8,6% contre 8,9% une année auparavant (mars 2011 à février 2012), indique l'ONS. Par ailleurs, le niveau moyen des prix des biens alimentaires en février 2013 et par rapport à février 2012 a connu une hausse de 6,0% avec +8,3% pour les produits agricoles frais et +3,8% pour les produits alimentaires industriels. Quant aux prix des produits manufacturés, «ils enregistrent une hausse modérée de 0,2%» en février par rapport à janvier 2013. Les prix des services varient de +0,9%, ajoute l'Office. En une année (février 2012-février 2013), le niveau moyen des prix des produits manufacturés a augmenté de +3,9%, et celui des services se situe à +6,9%. Enfin, l'indice général des prix à la consommation au niveau national en février 2013 s'est établi en légère hausse de 0,1% par rapport au mois de janvier de la même année, alors les prix des biens alimentaires ont baissé de 0,3%.

## FINANCES

# Le Crédit Populaire d'Algérie à l'ère du «e-banking»

**Un nouveau service de gestion de produits bancaires à distance par échanges de données informatiques (EDI) au profit des entreprises vient d'être mis en oeuvre par le Crédit Populaire d'Algérie, a-t-on appris hier au-près de cette banque de la place.**

Ce service, qui permet de présenter à distance, via Internet, les ordres de virements à travers le canal «e-banking» de la banque, est destiné exclusivement aux personnes morales, entreprises individuelles, administrations et associations, a-t-on précisé. L'adhésion à cette nouvelle prestation «évitera» les déplacements aux agences et assure un traitement rapide et sécurisé des opérations, selon la banque. Le CPA est ainsi la deuxième banque publique qui se lance dans le «e-banking» en Algérie. En 2011, la Banque de développement local (BDL) avait ouvert la voie pour offrir ce service, permettant à ses clients, personnes physiques et morales, de gérer leurs avoirs à distance, 7/7 jours et 24/24 heures, faire des virements, consulter l'historique de leurs opérations sur un mois et de leurs soldes. Pour accéder à ce service, l'agence bancaire communique généralement à son client, dans une première étape, un identifiant et un mot de passe. Une fois l'accès au service effectué avec succès, la banque demande au client, via sa page Web, de définir sa propre «signature électronique» qu'il gardera



évidemment secrète, une mesure qui vise une sécurisation maximale de l'opération.

Mais, certains spécialistes pointent du doigt la défaillance de l'aspect réglementaire régnant l'utilisation de la signature électronique en Algérie, en s'appuyant sur le fait que l'ARPT (Agence de régulation de la poste et télécommunications) n'a pas sélectionné à ce jour un bureau de certification de cette signature.

### Signature électronique à améliorer

Selon le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (ABEP), M. Abderrezak Trabelsi, le «développement timide» du «e-banking» en Algérie n'a rien à voir avec la signature électronique, mais constitue tout simplement «le résultat du manque de fiabilité des services de

télécommunications chez les banques».

Un texte réglementaire «codifie un existant. On ne peut pas parler d'un texte qui régit cette signature alors que les transactions commerciales réelles via Internet n'existent pas en Algérie ! Lorsque toutes les conditions seront réunies pour pouvoir effectuer ce genre de transactions, se posera alors la question de l'authentification de la signature électronique, et à ce moment-là on lui trouvera une réponse», a-t-il expliqué. Cette réponse sera d'ailleurs «très simple», a-t-il assuré en soutenant que «ce n'est pas cela qui bloque le développement du e-banking en Algérie». Par contre, la défaillance en matière de services de télécommunications freine le recours au service du «e-banking», selon lui.

Ce produit, qui nécessite de «très gros investissements» au niveau des banques en termes de systèmes d'information, exige une infrastructure de télécommunications extrêmement fiable, ce qui fait actuellement défaut chez la majorité des banques, a souligné M. Trabelsi. Mais, «cela commence à s'améliorer très timidement et les banques ont une très grosse marge de progression dans ce domaine», a-t-il estimé. Le «e-banking» commence par la consultation en ligne du solde bancaire, la formulation de demandes de chèquiers et de rendez-vous via le Net ainsi que plusieurs opérations bancaires à distance.

## COMMERCE

### Différends commerciaux : plus d'une centaine d'arbitres et une quarantaine de médiateurs formés en Algérie



Plus d'une centaine d'arbitres et une quarantaine de médiateurs ont été formés pour permettre au centre de conciliation, de médiation et d'arbitrage dépendant de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) de mener à bien ses missions notamment de règlement des litiges commerciaux, a annoncé hier à Alger le président du comité national de la Chambre international du commerce (ICC- Algérie), Tewfik Gharsi. «Le comité a mené plusieurs actions pour sensibiliser les entreprises sur l'importance de recourir aux ADR et a formé 120 arbitres et 40 médiateurs du centre de conciliation, de médiation et d'arbitrage dépendant de la CACI», a-t-il déclaré en marge d'une journée sur le règlement d'arbitrage 2012 de la Chambre de commerce internationale (CCI). Selon le premier responsable d'ICC Algérie, dont l'activité principale est la promotion du commerce international et des modes alternatifs de règlement des différends commerciaux (ADR), «augure de bonnes perspectives». Ce juriste a encouragé, ainsi, les entreprises à inclure une clause de règlement des différends appropriée dans leurs contrats ce qui permettra, a-t-il dit, d'assurer la pérennité de l'arbitrage. Le recours au centre de médiation, de conciliation et d'arbitrage de la CACI a

demandes ont été adressées par des entreprises algériennes au Centre de conciliation, de médiation et d'arbitrage d'Alger en vue de régler leurs différends économiques. «Plus d'une vingtaine d'affaires ont été présentées au centre ces deux dernières années, mais beaucoup d'affaires ont été rejetées en raison d'absence de clause d'arbitrage dans les contrats conclus par les parties», a souligné l'avocat d'affaires Me Farid Benbelkacem. Cependant, «deux sentences arbitrales ont été rendues par le centre qui a reçu ces derniers jours cinq nouvelles affaires», a-t-il encore précisé, estimant que cet intérêt porté par les entreprises aux modes alternatifs de règlement des différends commerciaux (ADR), «augure de bonnes perspectives». Ce juriste a encouragé, ainsi, les entreprises à inclure une clause de règlement des différends appropriée dans leurs contrats ce qui permettra, a-t-il dit, d'assurer la pérennité de l'arbitrage. Le recours au centre de médiation, de conciliation et d'arbitrage de la CACI a

de nombreux avantages pour les entreprises, a-t-il poursuivi, tels que la prise en charge du litige par des arbitres compétents, expérimentés et habitués au monde des affaires, la liberté de choisir les arbitres, les délais de règlement et les règles applicables au litige.

D'autres avantages cités par Me Benbelkacem ont trait à l'existence d'une structure de contrôle formel des sentences et la confidentialité qui permet de sauvegarder le secret des affaires.

Les droits d'enregistrement d'une affaire au centre sont fixés à 50 000 DA par litige. Selon cet avocat, l'un des principaux objectifs de la révision en 2012 du règlement de la CCI consistait à encourager la maîtrise de la durée et du coût de l'arbitrage. De son côté, l'avocat Raed Fathallah, spécialiste du droit international, a démontré, lors de son intervention, que l'arbitrage de la CCI est valable pour une large gamme de différends, y compris ceux relevant de l'arbitrage commercial et ceux découlant des traités de protection des investissements. Il a présenté l'ensemble des modifications visant à reconnaître les spécificités des arbitrages découlant des traités de protection des investissements ainsi que de ceux impliquant des Etats ou des entités publiques. «Le règlement d'arbitrage 2012 de la CCI permet aux parties de demander la nomination d'un arbitre d'urgence pour se prononcer sur les mesures provisoires ou conservatoire d'urgence, sans attendre la constitution du tribunal arbitral», a relevé pour sa part Nadia Darwazeh, avocat spécialiste du droit international.

## VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES BOISSONS Un symposium à Alger

La valorisation et l'intégration des produits agricoles algériens dans l'industrie des boissons sera au menu d'un symposium prévu aujourd'hui à Alger, indiquaient hier les organisateurs.

Organisé par la fondation Filaha-innove et l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB), ce symposium a pour objectif de rapprocher les différentes parties prenantes (investisseurs, agriculteurs, administration) et de lancer un débat autour de la valorisation de l'arboriculture fruitière, a expliqué le président de la fondation Filaha-innove, M. Amine Bensemmane.

«Il est nécessaire de mettre en place une synergie entre l'offre agricole et les besoins industriels pour faire face à la pression exercée par les produits importés, notamment les dérivés de fruits utilisés par l'industrie des boissons», a estimé le président de cette fondation.

L'objectif est d'arriver à utiliser les produits agricoles de l'Algérie dans l'industrie des boissons dont 95% de ses intrants sont importés de différents pays.

Cette rencontre abordera également les exigences de sécurité des denrées alimentaires auxquelles les unités de production de boissons sont soumises, le process et l'engineering, ainsi que les récentes évolutions réglementaires en matière d'utilisation des additifs alimentaires.

## COMMUNICATION

### Prochaine rencontre nationale sur la communication institutionnelle



Le ministre de la Communication, M. Mohamed Saïd, a annoncé, lundi à Constantine, l'organisation prochaine d'une rencontre nationale consacrée à la communication institutionnelle.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse, organisée à l'issue d'une visite d'inspection dans cette wilaya, le ministre a indiqué que l'organisation de cette rencontre aura pour «but principal de faciliter aux journalistes l'accès à l'information».

Ce séminaire devant être organisé dans «une des wilayas du pays» offrira aux journalistes l'opportunité d'exposer les difficultés auxquelles ils font face dans leur quête d'informations, et de débattre des solutions à mettre en œuvre pour contourner le problème d'incomunicabilité «entrant quelque peu la mission d'informer», a ajouté M. Mohamed Saïd.

Une journée d'information sera également organisée «prochainement» pour «mettre au clair» toutes les clauses et les mesures prévues dans le cadre de la loi organique sur l'information, a encore annoncé le ministre, soulignant l'importance de cette journée qui permettra aux journalistes ainsi qu'à la population de «connaître avec exactitude les nouveautés édictées par cette loi».

Le contenu de la loi organique sur l'information doit être respecté «dans ses moindres détails», a souligné le ministre, ajoutant qu'avec la mise en œuvre de cette loi, «aucun dépassement ne sera toléré».

Appelant les journalistes à s'organiser dans le cadre d'organisations syndicales, le ministre a indiqué que la presse publique et la presse privée sont «traitées sur un pied d'égalité».

Faisant part de l'importance de la presse de proximité, le ministre a indiqué que d'ici à la fin de l'année 2014, «95% de la population auront accès à la télévision numérique terrestre (TNT), les 5% restants, résidant notamment dans des zones éloignées et enclavées, en particulier dans le sud du pays, seront raccordés à la TNT via le satellite».

## ALGÉRIE - EAU

### M. Sellal reçoit le ministre émirati des Affaires étrangères

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal a reçu, lundi soir à Doha, le ministre émirati des Affaires étrangères, Cheikh Abdallah Ben Zayed Al-Nahyan.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci. M. Sellal est arrivé samedi dernier à Doha à la tête d'une importante délégation pour une visite officielle à l'invitation du président du Conseil des ministres, ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Qatar, Cheikh Hamad Ben Jassem Ben Jaber Al-Thani. M. Sellal représentera le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika au 24<sup>e</sup> Sommet arabe prévu hier et aujourd'hui, mercredi, à Doha.



### M. Sahli met en exergue les «bonnes conditions» d'intégration de la communauté nationale à l'étranger

Le secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale à l'étranger, Belkacem Sahli, a mis en exergue, lundi à Alger, les «bonnes conditions» d'intégration de la communauté nationale à l'étranger. Sahli a, lors d'un colloque consacré à la communauté nationale à l'étranger, relevé qu'«en dépit d'une crise économique sévère affectant nombre de pays d'accueil et d'un climat politique marqué parfois par la montée des extrémismes et la stigmatisation de l'étranger», cette communauté a réussi à s'intégrer. Il a, par la même occasion, souligné l'importance

qu'accordent les pouvoirs publics à la communauté nationale à l'étranger en tant que «partie intégrante de la nation». Le secrétaire d'Etat a également rappelé «les sous-basements historiques» de l'immigration algérienne, notamment en France et est revenu sur son évolution sociologique passant d'une émigration ouvrière à la sédentarisation, avant de passer en revue, les actions engagées par l'Etat en sa direction. Il s'agit, entre autres, de la préservation des liens avec le pays d'origine, l'amélioration des conditions de sa prise en charge par les

services consulaires et la mise en adéquation des besoins de développement du pays avec l'apport des compétences nationales à l'étranger.

Le rôle des associations culturelles et leur action en direction de la communauté pour favoriser la pratique d'un islam de tolérance et d'ouverture, ajoute la même source, ont également été abordé. Le colloque sur «les communautés algériennes à l'étranger et les questions religieuses, sociales, culturelles» qui a débuté lundi se poursuivra jusqu'au 27 mars.

## PARLEMENT

### M. Ould Khelifa reçoit les représentants des Barreaux d'Algérie

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) a reçu lundi au siège de son instance les bâtonniers des Barreaux d'Algérie conduits par le président de l'Union nationale des barreaux d'Algérie (Unba) M. Mustapha Lanouar.

M. Ould Khelifa a salué à cette occasion la «noble» profession d'avocat qu'il a considérée comme étant le «recours» du citoyen et un «piliers» de la justice, son but étant d'asseoir l'équité au sein de la société, selon un communiqué de l'APN.

Il a mis l'accent sur la relation étroite qui existe entre la démocratie et la justice, et la relation qui lie cette dernière à la citoyenneté.

Pour sa part, M. Lanouar a mis en relief la complémentarité qu'il y a entre la profession d'avocat et la justice, soulignant que celle-ci se trouvait au cœur de la justice.

Au terme de l'audience accordée par le président de l'APN aux bâtonniers représentant 15 Barreaux, ces derniers ont tenu une réunion avec la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée, dans le cadre de l'examen du projet de loi portant organisation de la profession d'avocat.

Le représentant des bâtonniers a indiqué dans son exposé que le droit de défense était garanti en vertu de l'article 151 de

la Constitution et des conventions et textes internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés par l'Algérie, soulignant qu'il était l'instrument dont use l'avocat pour la préservation des droits du citoyen, ajoute le communiqué de l'APN.

Par ailleurs, M. Lanouar a souligné que 31 articles du projet de loi ont été amendés et concernaient essentiellement l'élargissement des prérogatives de l'avocat, la poursuite pénale de l'avocat en cas de violation de la confidentialité de l'instruction, l'évaluation des honoraires de l'avocat et la création d'écoles régionales pour la formation d'avocats.

Des amendements ont été également introduits dans les articles relatifs à la préparation des candidats au certificat d'aptitude à la profession d'avocat, ainsi que d'autres amendements d'ordre technique pour faciliter la pratique de la profession. Le ministre de la justice garde des Sceaux, M. Mohamed Charfi, a présenté dimanche, devant la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN, un exposé sur le projet de loi.

Le bâtonnier d'Alger, M. Sillini, avait confié dimanche à l'APS que les amendements introduits dans le projet d'organisation de la profession d'avocat, dont la plupart ont été revendiqués par les avocats, ont été le résultat d'un commun accord entre le ministère de la justice et le conseil de l'Unba.

## ALGÉRIE - AFRIQUE

### L'expérience algérienne en matière de gouvernance économique mise en exergue à Abidjan

Le secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques, Bachir Messaitefa, a mis en exergue lundi à Abidjan l'expérience algérienne en matière d'industrialisation, de gouvernance économique, d'innovation et de gestion efficiente de la productivité des entreprises.

M. Messaitefa, qui s'exprimait dans une intervention à l'ouverture de la 6<sup>e</sup> réunion conjointe des ministres africains de l'Economie, des Finances et de la Planification, a également évoqué la mise en place de politiques publiques d'appui à la mise à niveau et à la modernisation des

entreprises algériennes notamment sur les plans technologique, managérial et de la formation de la ressource humaine, indique un communiqué de son département.

Dans ce sillage, le secrétaire d'Etat a «plaidé pour un nouveau système statistique plus cohérent

et plus normalisé à l'échelle africaine». Il a également mis l'accent sur l'intérêt accordé à «une politique de formation qui devrait intégrer les objectifs stratégiques du continent en matière de développement socio-économique», précise le communiqué. M. Messaitefa a, par ailleurs,

appelé à la «concrétisation des décisions prises dans le cadre du processus de l'industrialisation en Afrique et d'assurer une coordination plus efficace entre les différentes institutions et structures du continent», a-t-on ajouté de même source.

APS

# JEUNESSE

# Feu vert pour la création d'une chaîne de télévision dédiée aux jeunes

**Le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse, M. Belkacem Mellah, a annoncé, lundi à Mascara, que le Premier ministre a donné son feu vert pour la création d'une chaîne satellitaire de télévision destinée aux jeunes.**



Animant une conférence de presse en marge de sa visite dans la wilaya, M. Mellah a souligné que le Premier ministre a donné son accord pour la création d'une chaîne de télévision dédiée aux jeunes et qu'il a ordonné la prise de mesures nécessaires pour concrétiser le projet dans les proches délais. «Le Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse dirigera cette chaîne», a-t-il ajouté.

D'autre part, le secrétaire d'Etat a relevé un regain d'activités des Maisons de jeunes durant ces cinq derniers mois. Il a souligné une forte fréquentation des jeunes appelée à doubler à l'avenir, grâce à certaines mesures prises comme la gratuité des connexions internet, le prolongement des heures d'ouverture de ces Maisons jusqu'à minuit et l'autorisation donnée aux associations d'activer au sein de ces structures et de contribuer à leur encadrement. M. Belkacem Mellah rappelé l'attention particulière accordée par l'Etat aux jeunes avec notamment la création d'un secrétariat d'Etat qui leur est dédié.

Grâce à ces efforts l'Algérie occupe la première place au niveau africain pour ce qui est du nombre des maisons de jeunes (3400) répondant aux différents critères internationaux. Lors de sa visite, le secrétaire d'Etat a inspecté plu-

sieurs projets et infrastructures en cours de réalisation dans la wilaya de Mascara, comme la future Maison de jeunes d'El Ghomri, qui sera réceptionnée en juin prochain, l'œuvre de Jeunes de Mohammadia, dotée d'une capacité de 50 lits.

Toujours à Mohammadia, il a inauguré le lancement d'une session de formation des encadrants des camps d'été en faveur de cinquante jeunes.

Dans la même ville, il a inauguré une salle internet avant de visiter la maison de jeunes «Abdelkader Abdelkader».

M. Belkacem Mellah a inspecté, dans la commune de Sidi Abdelmoumene, le chantier de la maison de jeunes qui sera réceptionné l'été prochain avant de visiter la maison de jeunes «Chahid Bensalem Ghaouti», où il a donné le coup d'envoi du cross pour enfants avec la participation, de 150 enfants.

Au chef-lieu de wilaya, le secrétaire d'Etat a inspecté plusieurs projets et infrastructures dont les locaux inexploités par l'OPGI et attribués aux associations.

Tighennif, Hel Hachem, Nesmat, Khalouia et Aïn Fekkane ont été les autres étapes de la tournée du ministre qui a également tenue, dans la soirée, une rencontre avec le mouvement associatif local.

## JOURNALISTES

### Relance du fonds d'aide à la formation des journalistes

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Saïd, a annoncé, lundi à Constantine, la relance du fonds d'aide à la presse devant financer des sessions de formation au profit des journalistes.

Au cours d'une rencontre avec les représentants des organes de presse, en marge d'une visite de travail dans la capitale de l'est du pays, le ministre a mis l'accent sur «l'importance de s'adapter aux nouvelles réalités de la communication à travers une formation qualitative».

M. Mohamed Saïd, rappelant à ce propos que la loi sur l'information réserve 2% du chiffre d'affaires des organes de presse à la formation des journalistes, a souligné l'importance de créer «une élite dans le domaine de la communication». Une élite, dira le ministre, «capable d'assurer, dans le secteur public ou privé, un

saut qualitatif en matière d'information et de communication notamment avec l'ouverture du champ médiatique».

Qualifiant de «primordial» le changement des mentalités dans le monde de la communication, le ministre a rappelé, dans ce cadre, la prochaine organisation d'une rencontre nationale sur la communication institutionnelle. Une rencontre, a-t-il précisé, destinée à «initier les institutions à une communication valorisante». M. Mohamed Saïd a également abordé le problème des cartes professionnelles des journalistes, affirmant que l'absence de représentativité des 5 500 journalistes recensés «complique les choses».

Le ministre a fait part, dans ce contexte, de l'établissement d'une liste d'anciens journalistes qui seront les re-

présentants de la corporation auprès du ministère afin d'accélérer la délivrance des cartes professionnelles.

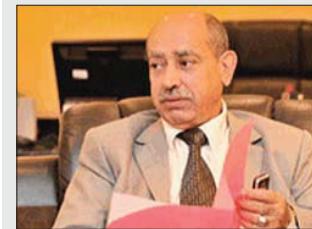
Au cours de sa visite de travail à Constantine, le ministre de la Communication a inspecté les sièges des structures publiques relevant de son département, en l'occurrence la station régionale de l'entreprise nationale de télévision, la radio nationale de Constantine, la Société d'impression de l'Est (SIE) et le quotidien *An-Nasr*.

Dans les locaux de ce dernier titre, dont il a visité les installations, M. Mohamed-Saïd a exhorté les responsables du quotidien à accélérer l'opération de numérisation des archives, dont certaines remontent à 1866, et qui constituent «Une véritable mémoire de la nation qu'il faut préserver».

## ALGÉRIE - SYRIE

### Premier lot d'aides humanitaires algériennes à la Syrie acheminé lundi

L'Algérie a décidé d'envoyer des aides humanitaires à la Syrie et un premier lot de ces aides a été acheminé lundi, a indiqué le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani. «L'Algérie a décidé d'envoyer, à travers le Croissant-Rouge algérien (CRA) et via l'aéroport de Beyrouth (Liban), une aide humanitaire destinée au Croissant-Rouge syrien», a indiqué M. Belani dans une déclaration à l'APS. Il a précisé que l'aide, acheminée par avion-cargo d'Air Algérie en trois rotations, était constituée de quarante (40) tonnes de produits alimentaires, pharmaceutiques et de couvertures. Le premier lot, composé de quatorze (14) tonnes, a été transporté lundi, a-t-il dit, ajoutant que l'acheminement de cette aide se poursuivra au cours des prochains jours. «L'envoi de cette aide humanitaire est un geste de solidarité à l'endroit du peuple frère syrien», a-t-il conclu.



## Ouverture impérative de spécialités adaptées à l'environnement

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Mebarki Mohamed, a mis l'accent, lundi à Djelfa, sur «l'ouverture impérative de spécialités de formation» au profit des jeunes «en harmonie avec l'environnement économique et les spécificités de chaque région».

«Il est nécessaire également de mettre en application la nomenclature des spécialités élaborées par le secteur en janvier 2013, respectant la réalité économique et sociale de chaque région du pays», a souligné M. Mebarki, affirmant que cette nomenclature réunit «toutes les spécialités de formation en relation avec le monde du travail et avec la dynamique de développement que connaît le pays dans différents secteurs».

Le ministre a fait part, à cet effet, de l'introduction, dans la nomenclature, de nouvelles spécialités en relation avec l'activité industrielle et économique propre à chaque région d'Algérie.

Il a cité, à titre indicatif, la création de cinq spécialités de formation dans les wilayas d'Illizi, de Laghouat et de Ouargla, dédiées à l'industrie pétrolière, «soit de quoi refléter au mieux, la stratégie du secteur dans le soutien du marché du travail par l'adaptation des spécialités de formation».

Lors de l'inspection d'un nombre de Cfpas à Djelfa, Ain Oussara, Hassi Babbah et El Béïrine, le ministre a relevé le nombré «faible» des stagiaires auquel il a préconisé d'y remédier en renforçant les campagnes d'information et de sensibilisation, en direction des jeunes. Une mission qui incombe, selon lui, aux radios régionales et aux élus locaux.

«Mes visites à travers différentes wilayas du pays ont démontré l'existence d'une disponibilité de moyens contrée par une insuffisance de la demande sur les postes proposés à la formation», a observé M. Mebarki, en incombant ce déséquilibre à un «déficit en information».

C'est pourquoi, il a instruit les responsables du secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels à l'échelle locale à ouvrir les opportunités d'inscription à longueur d'année, afin de permettre aux jeunes de rejoindre les établissements de formation aux sessions d'octobre et février «sans être astreints au respect de périodes fixes pour les inscriptions».

Durant son inspection des différents établissements du secteur, le ministre a écouté les doléances et préoccupations des stagiaires, avant de leur conseiller de poursuivre leur formation, «seule garantie, pour eux, d'une intégration professionnelle à venir».

Au Cfpap d'El Béïrine, le ministre a mis l'accent, devant les représentants de la presse, sur l'importance de cette visite à Djelfa qui lui a permis de constater de visu l'état des lieux du secteur de la formation.

Il les a en outre invités à «fédérer leurs efforts en vue de conférer plus d'efficience au volet information et communication en la matière», tout en préconisant un élargissement du réseau structurel du secteur par la «création de centres de formation dans les zones reculées de la wilaya, en plus du lancement de partenariats avec les entreprises économiques actives dans la région».

APS

UE

## La BCE va continuer à fournir des liquidités aux banques chypriotes

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé lundi soir qu'elle allait continuer de fournir des liquidités aux banques chypriotes, après l'accord intervenu sur le plan de sauvetage de Chypre.

«Le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas rejeter les demandes de provisions de liquidités d'urgence (ELA) formulées par la Banque centrale de Chypre, dans le respect des règles existantes», écrit l'institution dans un communiqué.

La BCE avait posé un ultimatum à Chypre la semaine dernière, menaçant de couper les vivres en cas d'échec des négociations avec les créanciers.

Jeudi, face au retard pris dans les négociations entre Nicosie et la Troïka des créanciers, dont elle fait partie avec l'Union européenne et le FMI, la BCE avait menacé de couper les vivres aux institutions financières chypriotes.

## SÉOUL : LIBRE ÉCHANGE Négociations entre la Chine, le Japon et la Corée du Sud

La Chine, le Japon et la Corée du Sud ont entamé mardi des pourparlers afin de signer un accord qui faciliterait les échanges commerciaux entre ces trois pays. Les premières consultations sont destinées à fixer le champ, le calendrier et l'organisation de futures négociations sur le fond, a indiqué à l'AFP un haut responsable sud-coréen.

Les trois pays ont depuis quelques semaines de nouveaux dirigeants désireux de surmonter les contentieux territoriaux qui les opposent afin de libérer les échanges dans une conjoncture mondiale difficile. Le Japon et la Chine s'opposent à propos d'un archipel en mer de Chine orientale, tandis que Tokyo et Séoul se disputent des îlots isolés entre leurs deux pays.

Le projet de création d'une zone de libre-échange trilatérale est sur la table depuis près de 15 ans mais des sources diplomatiques soulignent que la Chine, premier partenaire commercial de la Corée du Sud et du Japon, milite désormais activement pour sa mise en œuvre afin de répondre à l'influence croissante de Washington dans la région.

Le premier «round» de négociations Chine-Japon-Corée du Sud se tient à Séoul. Les pourparlers continueront ensuite en Chine, puis au Japon. Le projet créerait une zone colossale, avec des échanges commerciaux qui s'élèveraient en 2011 à 690 milliards de dollars (535 milliards d'euros).

## CHYPRE Les banques rouvriront mardi sauf les deux plus grandes

Toutes les banques, sauf les deux plus grandes, fermées depuis le 16 mars rouvriront mardi, a annoncé lundi soir l'agence de presse CNA. La Bank of Cyprus et la Laiki Bank rouvriront jeudi afin de donner du temps aux responsables pour mettre en place les mesures imposées dans le cadre du plan de sauvetage de l'île, indique CNA, citant un responsable de la Banque centrale chypriote non identifié. Chypre est parvenue dans la nuit de dimanche à lundi à un accord avec la Troïka (Union européenne, BCE et Fonds monétaire international) pour éviter la faillite et une sortie de la zone euro, au prix de lourdes pertes pour les créanciers de la Bank of Cyprus et la fermeture pure et simple de la Laiki Bank. Dans un discours télévisé lundi soir, le président chypriote Nicos Anastasiades a indiqué qu'il y aurait des restrictions sur les opérations que pourront effectuer les Chypriotes à partir de mardi.

ONS

## Publication trimestrielle des états des comptes économiques à partir de juin 2013

**L'Office national des statistiques (ONS) compte publier l'état des comptes publics de l'économie nationale au titre d'une publication trimestrielle à paraître à compter de juin 2013, a annoncé lundi le directeur de l'ONS, M. Khaled Mounir Merrah.**

Invité du Forum du quotidien «Liberé», M. Merrah a indiqué que l'ONS «publierà pour la première fois les comptes trimestriels comportant différents indicateurs de la croissance économique, et ce à partir de juin 2013».



Les comptes économiques englobent la production du pays selon l'activité économique, la production intérieure

brute (PIB) et ses emplois, le revenu national disponible et son affectation, le revenu monétaire national disponible et le bilan des ressources.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration des prestations de l'ONS et de diffusion des informations statistiques.

M. Merrah a annoncé l'ouverture de deux annexes de l'ONS à Ghardaïa et Sétif ajoutant que l'office tendait à numériser toutes ses publications en vue de les rendre disponibles sur internet.

Par ailleurs, le directeur de l'ONS a annoncé qu'une enquête serait prochainement menée concernant les activités économiques hors hydrocarbures et Agriculture soulignant la nécessité de coordonner les actions entre différentes instances productrice d'informations.

HYDRAULIQUE

## Généraliser la phyto-épuration après une expérience réussie dans le Sud du pays

Le ministre des Ressources en eau, M. Hocine Necib, a appelé, lundi à Batna, à la généralisation de l'expérience «réussie dans le sud du pays», portant sur la phyto-épuration qui permet d'absorber, grâce aux racines des plantes, les impuretés dans les eaux d'assainissement.

Ce procédé écologique gagnerait à être généralisé dans les agglomérations de moins de 5 000 habitants, ainsi que dans les déchets et les hameaux de l'ensemble du pays, a souligné le ministre.

Selon M. Necib, cette technique d'éco traitement fait appel aux bactéries présentes dans les systèmes racinaires des plantes pour épurer l'eau, bien mieux que dans les stations d'épuration. Une expérience sera lancée dans ce domaine, «pour la première fois dans un établissement pénitentiaire» où les eaux épurées seront destinées au jardinage pour couvrir une partie des besoins des détenus, a ajouté le ministre au cours de l'inspection de la station



d'épuration de Batna.

M. Necib a également indiqué qu'à l'horizon 2014, les eaux recyclées seront de l'ordre de 200 millions de m<sup>3</sup>. «L'Etat poursuivra l'effort d'investissement dans ce domaine, ainsi que dans le domaine du dessalement de l'eau de mer», a-t-il affirmé. «La nécessité nous impose de protéger les ressources en eau, en protégeant les barrages en fonction ou en cours de réalisation, en traitant les eaux usées et en installant des stations d'épuration dans les centres urbains de plus de 100 000 habitants», a déclaré le ministre, annonçant que pour la wilaya de Batna deux stations d'épuration sont inscrites, à Barika et à Arris. Le ministre a, par ailleurs, donné des instructions pour lancer des études en vue de la création d'un périmètre irrigué dans la daïra de Timgad qui abrite le barrage de Koudiet Medouar devant bénéficier d'un transfert des eaux du barrage de Beni-Haroun (Mila), pour un volume évalué à 260 millions de m<sup>3</sup>. Dans ce contexte, M. Necib a indiqué que la wilaya de Batna a bénéficié de deux projets de barrages, à Bouzina, dans la

daïra de Theniet El Abed, à l'est de Batna (actuellement en phase d'évaluation des offres), et à Tabbegart, à l'ouest de Batna. Les études techniques relatives à cet ouvrage prévu pour emmagasiner 9 millions de m<sup>3</sup> d'eau, sont «finalisées», a-t-il souligné.

Le ministre a également inspecté une nouvelle agence commerciale de l'Algérienne des eaux (ADE) dont il a appelé les responsables à apporter des améliorations dans la prise en charge des préoccupations des citoyens. M. Necib, accompagné des autorités locales, avait auparavant inspecté la station de traitement et de pompage des eaux du barrage de Koudiet Medouar, ainsi que les canalisations desservant les wilayas de Batna et de Khencela.

Le ministre a rappelé que la réception prochaine du transfert des eaux du barrage de Beni Haroun vers le barrage de Koudiet Medouar «couvrira définitivement les besoins en eau potable de la wilaya de Batna».

Investissement

## 18 projets d'investissement avalisés depuis janvier à Laghouat

Dix-huit projets d'investissement ont été avalisés depuis le début de l'année, par le comité d'assistance à la localisation et la promotion de l'investissement et de régulation du foncier (Calpifre) de Laghouat, a-t-on appris auprès de la direction locale de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement (Dipmepi).

Ces projets, devant générer plus de 1.230 emplois en faveur des jeunes des régions, ciblent en majeure partie les secteurs de l'industrie et des services, a précisé le Dipmepi, M. Mahmoud Benkhelifa.

Selon M. Benkhelifa, le développement local devra connaître une nouvelle impulsion à la faveur de ces projets,

dont la création d'une cimenterie dans la commune d'El-Bedha, d'une unité de boissons gazeuses dans la nouvelle ville de Bellil (Hassi Rmel), ainsi qu'une série d'autres projets dans les communes d'Aflou et de Laghouat.

Quelque 153 projets d'investissement avaient été approuvés par le Calpifre de Laghouat, depuis le second semestre de l'année précédente, a rappelé le responsable. Dans le souci d'impulser l'investissement local, la wilaya de Laghouat vient d'entamer l'aménagement de quatre zones d'activités dans les communes d'Aflou, El-Kheneg, Ksar El-Hirane et Bellil, en plus de la mise en service du centre de facilitation pour accompagner et assurer le suivi des jeunes porteurs



de projets et les investisseurs, selon le responsable.

APS

M<sup>E</sup> KSENTINI

## La détention provisoire ne doit s'appliquer que dans les cas « extrêmes »

La détention provisoire ne doit s'appliquer que dans les cas « extrêmes » comme les crimes, les délits socialement dangereux ou les récidivistes incorrigibles, a indiqué lundi à Alger le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cnppdh), Farouk Ksentini.

« Le temps est venu de ne recourir à la détention provisoire que dans les cas extrêmes lorsqu'il s'agit de crimes, de délits socialement dangereux ou de récidivistes incorrigibles », a souligné M<sup>E</sup> Ksentini dans une déclaration à l'APS.

Il a déploré l'« abus » et le recours « systématique » à la détention provisoire ce qui, selon lui, a transformé la présomption d'innocence en une présomption de culpabilité.

L'avocat a ainsi estimé que mettre en détention provisoire un prévenu avant de le juger et lui faire subir une peine préalable avant même que sa culpabilité ne soit établie et proclamée par le juge de fond, est devenu une



« tradition ». M<sup>E</sup> Ksentini a, par ailleurs, précisé que « rares sont les cas où la détention n'avait rien d'une faiblesse quelconque de l'appareil judiciaire et ne s'apparentait nullement à un laxisme » que d'aucuns pourraient invoquer à l'effet de ne rien changer à ce qui existe.

« Si le prévenu mis en détention provisoire n'est pas forcément coupable, le prévenu laissé en liberté provisoire n'est pas nécessairement innocent (...) », a-t-il dit. Il a également précisé que « le juge d'instruction, auquel revient la paternité de la détention provisoire, n'étant qu'un juge intermédiaire dont le rôle n'est pas

celui de punir préalablement le prévenu qu'il inculpe mais d'instruire le dossier qui lui est soumis à cette occasion et d'apporter aux faits dont il est saisi, la qualification légale qu'ils méritent ».

C'est par le « strict respect de ces évidences qu'il sera possible d'améliorer la qualité des décisions pénales et de défendre les droits de la société, des victimes et des inculpés », a ajouté M<sup>E</sup> Ksentini. L'avocat a enfin noté que « l'histoire a démontré depuis longtemps que la justice a beaucoup plus souvent condamné des innocents qu'elle n'a innocenté des coupables, ici comme ailleurs ».

## JUSTICE

## Attentat contre l'amirauté d'Alger : relaxe pour un des prévenus

Le tribunal pénal près la cour d'Alger a relaxé lundi l'accusé Abdelhadi Ben Debka poursuivi pour les chefs d'accusation d'attentat contre la base navale de l'amirauté d'Alger en 1992 et l'assassinat d'un commissaire de police, son épouse et deux éléments de son escorte en 1993 au quartier de notre Dame d'Afrique à Alger.

Le prévenu a également été relaxé des accusations de formation d'un groupe armé pour orchestrer une rébellion et s'emparer des armes au siège de l'amirauté. Les faits remontent, selon l'acte d'accusation à 1992 lorsque 36 individus appartenant au Front islamique du salut (FIS) dis-

sous ont été appréhendés pour des attentats dans divers endroits d'Alger, atteinte à la sécurité de l'Etat et à l'unité nationale, possession d'explosifs et planification pour un mouvement de rébellion en vue d'une attaque contre le siège de l'amirauté d'Alger.

Les prévenus qui ont été jugés ont purgé leur peine à l'exception de Ben Debka Abdelhadi qui se trouvait en dehors du territoire national. 6 des co-accusés ont été convoqués comme témoins. Le président du tribunal pénal, Mohamed Rekad a entendu l'accusé Abdelhadi Ben Debka qui a affirmé qu'il était en Italie lors de cet attentat et qu'il n'était revenu en Algérie qu'en

1998. Niant en bloc les accusations retenues contre lui, Ben Debka a reconnu toutefois que ses quatre frères (Abderrahmane, Ahmed, Toufik et Yacine) appartenaient à des groupes terroristes. Par ailleurs, cinq témoins parmi le groupe qui a commandité l'attentat contre l'amirauté ont affirmé ne pas connaître Abdelhadi Ben Debka.

Le sixième témoin, coordinateur du groupe terroriste a précisé que la personne qui commandait le groupe à cette époque était le terroriste Abderrahmane Ben Debka et non pas Abdelhadi. Il a affirmé que les deux responsables de l'assassinat du commissaire de police, son épouse et

deux éléments de son escorte en 1993 au quartier Notre dame d'Afrique étaient Ahmed et Toufik Ben Debka.

Lors de son réquisitoire, le procureur général a fait référence au témoignage d'Hamice Larbi, ancien agent du service du renseignement qui a affirmé alors que Abdelhadi Ben Debka lui avait soutiré, sous la menace, des informations sur les services de sécurité notamment des listes de commissaires de police d'Alger, des imams des zaouïas et des militaires exerçant à l'étranger. Le procureur général a requis la perpétuité contre Abdelhadi Ben Debka.

descents, dans la rue ou à la sortie des établissements scolaires, quand les parents ne sont pas là pour faire attention aux fréquentations quotidiennes de leurs enfants.

La campagne, qui a pour théâtre le centre culturel Aïcha Haddad, est organisée avec la collaboration de l'Association des anciens scouts musulmans algériens et de l'Office de promotion de la jeunesse. Une exposition et des projections vidéo sont prévues pour montrer les efforts accomplis par les forces de l'ordre en matière de lutte contre la drogue et le trafic de stupéfiants.

APS

## DROGUE

## La Sûreté de wilaya de Bordj Bou Arréridj lance une campagne de sensibilisation aux dangers de la drogue

Une campagne de sensibilisation aux dangers de la drogue a été lancée lundi à Bordj Bou Arréridj à l'initiative des services de la Sûreté de wilaya.

Selon le responsable de la cellule de communication de ce corps de sécurité, l'objectif est d'attirer l'attention des citoyens sur la nécessité d'agir contre ce fléau et de « ne pas rester les bras croisés face à cette menace destructrice des capacités des jeunes dont elle compromet l'avenir ».

Durant ces journées, un travail de proximité sera mené en direction des citoyens, pour les amener à faire preuve d'une plus grande vigilance quant aux périls qui guettent les ado-



M'SILA

## La Gendarmerie nationale déjoue deux tentatives de vol de bétail

Les éléments de la Gendarmerie nationale, ont déjoué la semaine dernière dans la wilaya de M'sila, deux tentatives de vol de bétail dans les communes de Sidi Aissa et de Benserrou et récupéré 280 têtes d'ovins, a-t-on appris, lundi, auprès de ce corps constitué. Selon la même source, une première opération a permis la récupération de 100 bêtes, dérobées dans une étable, à 12 km du chef-lieu de la commune de Sidi Aissa, au nord de la wilaya de M'sila. La seconde opération a permis de récupérer 180 autres bêtes, selon les services de la Gendarmerie nationale qui ont précisé que des investigations avaient été lancées aussitôt après un dépôt de plainte par le propriétaire de ce cheptel. Un millier de bêtes volées avait pu être récupéré dans cette même wilaya, il y a quelques jours, donnant lieu à l'interpellation de 9 personnes, a-t-on rappelé.

## SÉTIF

## Démantèlement d'un réseau de faussaires

• Un lot de faux documents récupéré par la police

Un réseau de trafiquants de faux documents qui utilisait de faux cachets et sceaux de l'Etat constitué de 4 membres a été démantelé récemment par les éléments de la brigade de recherche et d'investigation relevant du service de la police judiciaire de la Sûreté de la wilaya de Sétif. Trois des membres du réseau ont été arrêté tandis que le quatrième reste en fuite.

Suite à des informations parvenues à la brigade de recherche et d'investigation ayant trait à la présence d'un repris de justice originaire d'El Eulma impliqué dans plusieurs affaires de faux et usage de faux et qui faisait objet d'un mandat de recherche, la police a diligenté une enquête qui a abouti à l'identification de l'individu en question qui circulait à bord d'un véhicule de tourisme.

Signalé dans la commune de Mezloug le suspect a aussitôt été pris dans l'étau des éléments de la Sûreté nationale. L'individu qui a fait preuve d'une forte résistance lors de son interpellation a été surpris en train de déchirer un document, qui s'est avéré être un faux, d'une parcelle de terrain dans la wilaya de Sétif. La fouille au corps à par ailleurs permis la récupération de trois faux permis de conduire qui portent la photo de l'individu et un tas d'autres faux documents administratifs.

Lors de l'interrogatoire l'individu a révélé l'identité de deux autres membres de ce réseau dont la perquisition des domiciles s'est soldée par la récupération du matériel utilisé dans leur activités frauduleuses à savoir deux ordinateurs, une imprimante multifonctions, de fausses cartes grises, un paquet de feuilles jaunes utilisées dans la fabrication des fausses cartes grises, un parquet de feuilles rouges claires utilisées dans la falsification des permis de conduire, des registres d'une agence immobilière portant son cachet, une feuille blanche portant une copie d'un sceau rond propre à la République algérienne démocratique et populaire avec un timbre fiscal de 20 DA utilisé dans la falsification des contrats immobiliers, un faux contrat de location, une fausse carte client, différents faux cachets qui prouvent l'activité commerciale fictive des membres de la bande. Après leur comparution devant la justice, les mis en cause ont été placés en détention provisoire.

## GHARDAÏA Sit-in de jeunes chômeurs devant le siège de la wilaya

Une centaine de jeunes chômeurs a observé lundi un sit-in devant le siège de la wilaya de Ghardaïa pour exiger des autorités compétentes d'honorer les promesses du Premier ministre relatives à l'emploi, a-t-on constaté. Cet attouement a empêché l'accès des citoyens aux différents services administratifs qu'abrite le siège de la wilaya, particulièrement le Trésor public, les impôts et autres, paralysant ainsi les activités administratives. Des pancartes et banderoles dénonçant «l'injustice et la hogra» ont été portées par les protestataires. Ces derniers ont également exigé le départ du directeur de l'emploi et du responsable de l'antenne de l'agence de l'emploi de Ghardaïa accusés «d'incompétence et de corruption».

## Une jeune fille enlevée, a été libérée par la police à Tébessa

Une jeune fille, récemment enlevée dans la localité d'El-Kouif (35 km à l'est de Tébessa), a été libérée par les éléments de la police judiciaire, qui ont procédé à l'arrestation de ses deux ravisseurs, a-t-on appris mardi, auprès de la sûreté de wilaya. La libération de la jeune fille, victime d'un acte de viol commis par ses ravisseurs, a été libérée, à la suite d'une enquête minutieuse menée par les policiers, qui ont fini par découvrir la cache, une maison en chantier à la sortie nord du chef-lieu de wilaya où, les kidnappeurs séquestraient la jeune fille, a-t-on fait savoir de même source. Les deux ravisseurs seront présentés devant la justice, dès l'achèvement de l'enquête qui suit son cours. Ils seront inculpés de détournement, séquestration et acte de viol, précise-t-on à la sûreté de wilaya. Plusieurs filles mineures, dont une écolière de 6 ans, enlevées ces derniers mois, ont été libérées par les services de sécurité.

## EL EULMA Arrestation de trois trafiquants

Trois individus ont été interpellés et présentés devant la justice par les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire d'El Eulma (Sétif) pour détention et commercialisation de produits psychotropes et port d'arme blanche prohibée. L'opération menée par la police s'est soldée par la récupération de 200 comprimés psychotropes et d'une somme d'argent estimée à 40 000 DA. Suite à des informations faisant état de l'implication d'un ancien repris de justice dans la vente de produits psychotropes au niveau d'un quartier d'El Eulma, les éléments de la brigade judiciaire sont intervenus pour arrêter l'individu en question dont la perquisition du domicile s'est soldée par la récupération de 100 comprimés psychotropes et d'une somme de 40 100 DA.

L'enquête a, par ailleurs, permis l'identification et l'interpellation du fournisseur du dealer arrêté. La perquisition de son domicile a donné lieu à la découverte de 100 comprimés psychotropes. Poussant l'investigation plus loin, un troisième suspect qui s'est avéré être le principal fournisseur en comprimés psychotropes des deux premiers individus a été interpellé par la police. Lors de leurs comparutions devant la justice, les mis en cause ont été placé en détention provisoire par le procureur de la République.

## M. AMARA BENYOUNÈS «Nécessité d'une gestion maîtrisée et professionnelle des décharges contrôlées»

Le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville, M. Amara Benyounès a insisté, lundi à Oran, sur la nécessité d'une gestion maîtrisée et professionnelle des décharges contrôlées.

Lors de sa visite à un nombre d'infrastructures et projets relevant de son secteur dans la wilaya dont celui de la décharge contrôlée des déchets inertes d'Ain El Beida (Es-Sénia), le ministre a souligné qu'une gestion professionnelle de ce genre de décharges permettra de prolonger la durée de leur exploitation».

«Le problème des décharges et des centres d'enfouissement technique réside dans la gestion qu'il faut maîtriser» a-t-il ajouté. La décharge contrôlée d'Ain El Beida, occupant une superficie de huit hectares et qui sera équipée de moyens modernes, devra traiter 600 000 m<sup>3</sup> de déchets inertes par an et contribuer à réduire le déficit relevé en matière de prise en charge des ordures ménagères. M. Benyounès a visité aussi le centre d'enfouissement technique (CET), du Groupement d'Oran au centre de Hassi Bounif qui traite 100 tonnes de déchets. Les CET de Hassi Bounif et

d'El Ançor ont permis la fermeture de 19 décharges publiques, la récupération de 147,12 ha de terres et le traitement au total de 6.598.568 m<sup>3</sup> de déchets, selon les explications fournies sur place.

Le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville a, en outre, inauguré le nouveau siège de la direction de l'environnement de la wilaya.

Il a, par ailleurs, visité, au centre-ville d'Oran, un vieux bâtiment en cours de restauration avec le concours des italiens. Sur place, le ministre a pris connaissance des préoccupations des habitants de l'immeuble qui ont demandé à la direction de l'urbanisme et de la construction DUC et à l'Office de promotion et de gestion immobilière (Opgi), responsables de ce projet, de prendre en charge la réfection de leurs logements délabrés avant d'opérer le ravalement et l'aménagement des façades, escaliers, cages et terrasses.

Accompagné du wali d'Oran, M. Abdmalek Boudiaf, M. Amara Benyounès a également inspecté la cité 1.290 logements à haï El Othmania (ex-Maraval) qui fait l'objet actuellement de travaux d'aménagement urbain (voies, trottoirs, espaces de divertissement).

A cette occasion, le ministre a souligné qu'Oran, qui est un pôle touristique d'excellence, «doit retrouver sa place de perle de la méditerranée par l'amélioration urbaine et la promotion des prestations de services». Le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville a présidé l'ouverture des travaux d'une rencontre régionale sur le Schéma d'aménagement de l'Espace de programmation territoriale Nord-Ouest.



## ENLÈVEMENT D'UNE MINEURE À ALGER : L'énigme élucidée par la police

**Les services de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Bir Mourad Rais (Alger) ont élucidé l'affaire de la mineure qui a fait une déposition mensongère sur son présumé enlèvement dans un quartier d'Alger et l'ont présentée devant le procureur de la République, a-t-on appris mardi auprès de la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).**

La mineure, avait «fait une déposition fin février dernier au niveau de la sûreté de daïra de Bir Mourad Rais (Alger) en présence de son père au sujet de son enlèvement suivi de coups et blessures volontaires par son voisin». La plaignante avait déclaré que son voisin l'a «obligeé à monter de force dans sa voiture et qu'elle a subi des coups et blessures et des menaces. Elle a également signalé la perte de son portable avant d'être relâchée après 5 heures de séquestration».



L'enquête menée par les forces de police a permis d'identifier le présumé

accusé qui a été présenté devant le juge d'instruction où il a nié en bloc les accusations portées contre lui. Il a indiqué qu'il y avait des différends entre lui et la famille de la plaignante et que la justice avait tranché en sa faveur. Les services de police ont vérifié les déclarations du présumé accusé au sujet des endroits de sa présence au moment de l'enlèvement et à l'exploitation technique du téléphone portable qui s'est avéré avoir été en possession constante de la plaignante. Les résultats de l'enquête ont démontré qu'il n'y a pas eu d'enlèvement et que les déclarations du voisin étaient vraies. Des mesures judiciaires ont été prises à l'encontre de la plaignante qui a été présentée devant le procureur de la République pour déposition mensongère conformément à l'article 300 du code pénal.

## TASSILI AIRLINES L'A ANNONCÉ Réduction de 50% des prix des billets sur les destinations de Tamanrasset et Adrar à partir d'Alger

La compagnie aérienne Tassili Airlines (TAL) a annoncé dimanche le lancement d'une réduction de 50% des prix des billets sur ses vols à partir des villes de Tamanrasset et d'Adrar.

La promotion s'étendra du 25 mars au 31 août 2013 pour des billets achetés avant le 30 avril 2013, indique la compagnie dans un communiqué.

Ainsi le vol Alger-Adrar-Alger coûtera 9.749 DA TTC, alors que le vol Alger-Tamanrasset-Alger coûtera 14.412 DA TTC.

La compagnie aérienne Tassili Airlines avait lancé début mars son programme de transport domestique grand public, avec des lignes desservant notamment le sud du pays, à l'occasion d'un vol inaugural entre Alger et Ta-



manrasset via Adrar. Opérationnelles depuis le 4 mars dernier, les dessertes programmées par TAL couvrent Alger, Oran, Adrar, Tamanrasset, Illizi, In Salah, Ouargla, El Oued, Ghardaïa,

Constantine et Annaba qui seront desservies par 33 vols prévus pour le mois de mars.

Filiale du groupe Sonatrach à 100%, Tassili Airlines a mobilisé à cet effet douze aéronefs avec une capacité totale de 1.064 sièges dont 4 aéronefs de Type Boeing 737-800, 4 de type bombardier Dash 8 Q 400 et 4 autres de type Dash 8 Q 200.

Par ailleurs, la compagnie Tassili Airlines a procédé à la création d'un réseau de vente "agences commerciales" touchant dans un premier temps les villes couvertes par le programme d'exploitation. Ce réseau s'étend dans une deuxième phase à l'ensemble du territoire national, souligne le communiqué de la compagnie.

## FESTIVAL DU FILM AMAZIGH DE TIZI-OUZOU

# Rencontre-débat sur le documentaire «Les Amazighs de Siwa» à Alger

**La délégation égyptienne des Amazighs de l'Oasis de Siwa (Egypte) prenant part au Festival du film amazigh de Tizi-Ouzou a animé lundi une rencontre-débat à Alger sur le film documentaire "Les Amazighs de Siwa", en compétition au festival.**

Le documentaire de 23 mn, réalisé par Hassan Daoud affirme que les Amazighs de Siwa, une oasis dans l'extrême ouest de l'Egypte sont originaires d'Afrique du Nord qu'ils avaient fuie il y a 3000 ans à la suite d'une sécheresse qui les a amenés à s'installer à Siwa, une région propice aux activités agricoles. Vers la fin de la période romaine, une autre catastrophe, le choléra, les décimera entièrement avant qu'ils ne réapparaissent dans cette partie d'Egypte durant la période des

conquêtes islamiques. Alors qu'ils n'étaient qu'une quarantaine, les Amazighs de Siwa sont actuellement au nombre de 30 000 et ont cette particularité d'avoir toujours été "apolitiques", apprend-on à travers le documentaire. "Du temps des Pharaons, nous étions au nombre de 5 millions et ce n'est que depuis 25 ans environ que l'Etat a reconnu officiellement notre existence, ce qui n'avait pas manqué de nous étonner nous-même et les autres Egyptiens qui n'avaient pas entendu parler de nous!", explique Omar Raleh, le Cheikh de Ouled Moussa, l'une des onze tribus qui composent l'oasis de Siwa. De nombreuses similitudes existent entre ces Amazighs et ceux des pays du Maghreb aussi bien sur le plan de la langue, des traditions vestimentaires, du mode de vie, des coutumes, etc. "Lorsque j'ai entendu parler les Amazighs d'Algérie, j'ai constaté que de nombreux mots nous sont communs, même si nous ne pouvons pas comprendre entièrement les phrases", explique le chef de la tribu. Les habitants de Siwa sont très attachés à leur culture et il serait mal venu de parler une autre langue que la leur, ajoute le membre de la délégation qui précise que le parler local est transmis de génération en génération grâce, entre autres, aux proverbes qui le véhiculent. Le chef de cette tribu, dont les fonctions sont similaires à tajemâath (l'assemblée) en Kabylie s'agissant de la régulation de la vie sociale du village, revient sur le traitement qui leur a été réservé par les différents régimes qui se sont succédé au pouvoir en Egypte. "Avant Djamel Abdennasser, Siwa s'est autogérée et ce qu'est ce qu'après la révolution de 1952 que les autorités se sont rendues à l'oasis et ont décidé de nous

approvisionner en électricité, de doter l'oasis de certaines structures publiques pour nous faire sentir qu'il y a un changement", explique-t-il. Le règne de Hosni Moubarak avait été "quelque peu bénéfique au début", avant que la région ne soit complètement délaissée avec l'affaiblissement de ce régime. Omar Raleh affirme, en outre, que les Amazighs de Siwa n'ont jamais eu de conflit avec le pouvoir central. "Une marginalisation qui ne disait pas son nom". L'un des membres de cette délégation, le traducteur du film Khaled Muslim, en tamazight nuance ces propos et soutient: "En réalité, nous avons subi une marginalisation qui ne disait pas son nom, au même titre que les Nubiens d'Assouan. Néanmoins, cela n'était pas évident étant donné que cela était dilué dans le reste des problèmes politiques et socio-économiques que nous par-

gions avec le reste de la population égyptienne". Les avis sont également partagés s'agissant des "vélétés" de dominance linguistique en Egypte pour des raisons idéologiques.

"Les Amazighs de Siwa" a été réalisé pour le compte d'une chaîne arabe internationale et avec lequel ce réalisateur égyptien est en compétition dans le festival de Tizi Ouzou, en sus de trois autres courts métrages inhérents au même thème. Produit en 2008 en langue arabe, il s'agit du premier film traduit en dialecte siwa et n'a pu être projeté et médiatisé qu'en 2011, après la chute du régime Moubarek. Cette minorité n'a pu connaître les autres Amazighs du monde qu'à la faveur de la participation de leurs représentants aux manifestations culturelles, à l'instar du Festival international du film amazigh de Tizi-Ouzou.

## Présentation à Tizi-Ouzou d'un livre intitulé «Sauvons nos salles de cinéma»

"Sauvons nos salles de cinéma" est le titre d'un livre présenté lundi à Tizi-Ouzou en marge de la 13<sup>e</sup> édition du Festival du film amazigh.

Dans cet ouvrage de forme tabloïd, édité en 2013 par le Festival national du film amazigh, le journaliste Noureddine Louhal, auteur du livre, a livré un état des lieux des salles de cinéma d'Alger qu'il a qualifié de "désastreux", relevant que la "plupart des salles, à l'exception de +Sierra Maestra+, +Debussy+ et +Afrique+ qui ont fait l'objet d'une réhabilitation, ont été transformées en des fourre-tout, pour l'exercice d'activités sans aucun lien avec la culture."

Il a cité, à cet égard, à titre illustratif, les cas des salles "Elite" de Kouba transformée en "salle d'archives", le "Djurdjura" du boulevard Colonel Amiroche "devenue un débarras de gravats résultant des chantiers de construction d'un particulier", ou encore de la salle "Volontaire" recyclée dans le "prêt-à-porter", ou encore la salle de cinéma "Mondial" de Belouizdad "érigée en négoce de la friperie". Le constat vaut également, a-t-il indiqué, pour d'autres salles comme "Roxy", "La Caméra", "Le Musée" et autres refuges des ombres chinoises qui "ont longtemps égayé le quotidien des algériens, avant de troquer leur vocation, à leur corps défendant, à des activités commerciales, pouvant aisément trouver

ailleurs des places plus appropriées pour ce faire." M. Louhal fait remarquer, au passage, que "cet état de décrépitude de ces temples du 7<sup>art</sup>, qui ont fait, jadis, les beaux jours d'Algier, remonte à 1977, à la faveur de l'opacité du statut juridique de ces salles", rappelant que "beaucoup de salles ont été cédées à des particuliers par des APC, et, aujourd'hui, on ne sait plus à qui elles appartiennent", a-t-il déploré.

Cet ouvrage, illustré avec des photos témoignant de l'état de dégradation de ce patrimoine culturel, a été préfacé par la ministre de la Culture, Khalida Toumi qui y voit "un cri du cœur qui tombe si bien dans la conjoncture actuelle, faite de volontés multiples pour que les salles de cinéma soient rendues au cinéma et à ses amoureux." Evoquant une citation du grand poète chilien,

Pablo Neruda, disant : "Un pays sans cinéma, c'est comme une maison sans miroir", Mme Toumi espère "qu'ensemble, nous ferons que la maison Algérie récupère tous ses miroirs", est-il relevé dans cette préface. En guise de plan de sauvetage de ces biens culturels, l'auteur de "Sauvons nos salles de cinéma", a invité les cinéphiles, où qu'ils soient, à se constituer en associations de défense de "ces lieux dépositaires de la mémoire collective afin de les restituer à leur vocation originelle."



## CINÉMA

### «Mollement un samedi matin» primé au festival de Louxor

Le court métrage de fiction "Mollement un samedi matin" de la réalisatrice Sofia Djama, a été distingué du Prix du meilleur court métrage à la seconde édition du Festival du film africain de Louxor (Egypte) clos dimanche, a-t-on appris sur des sites Internet spécialisés.

Dans la catégorie court métrage "Mollement un samedi matin" concourrait avec 23 autres œuvres en provenance de 12 pays dont "41jours" de l'Egyptien Ahmed Abdellaziz, «Président Dia» du Sénégalais William Mbaya Ousmane. Dans la même catégorie, le court métrage documentaire "J'ai habité l'absence deux fois" de la jeune réalisatrice algérienne Drifia Mzennet était aussi en lice avec "Nous sommes ici" du Tunisien Abdallah Yahia, grand prix du Festival international du film documentaire de Khouribga (Maroc). Sorti en 2011, "Mollement un samedi matin" a été primé au Festival du court métrage de Clermont-Ferrand en 2012 avant de recevoir, la même année, le Prix du meilleur court métrage des Journées cinématographiques d'Alger (JCA).

D'une durée de 26 mn, le court métrage relate les déboires d'une jeune femme algérienne - victime d'une agression, d'un viol quasi-méconfronté à la police et à la société algérienne dans laquelle elle n'arrive pas à s'adapter.

Dans la catégorie long métrage de fiction, le réalisateur tunisien Nouri Bouzid s'est vu décerné le Prix du meilleur long métrage pour "Beautés cachées". Un prix pour lequel 17 œuvres cinématographiques en provenance de 16 pays était en lice dont "Yema" de Djamilah Sahraoui, Etalon d'argent de la Yenenga au dernier Festival pan-africain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco).

Les organisateurs du festival avaient programmé "la semaine du cinéma algérien" en célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, ainsi qu'une exposition d'affiches de films algériens. Organisée du 15 au 24 mars autour du thème de "La magie du cinéma africain", la seconde édition du Festival du film africain de Louxor a aussi mis en avant le dessin animé africain, une section qui a connu la participation d'une centaine d'œuvres en provenance de plus de 30 pays africains.



## CULTURE

# Boumerdès : un investissement de près de 1,4 milliard DA pour le secteur de la culture depuis 2004

Le secteur de la culture a bénéficié depuis 2004 dans la wilaya de Boumerdès d'un investissement global de 1,4 milliard DA, destiné à combler le déficit structurel dans ce domaine, et à redynamiser l'activité culturelle dans la région, a indiqué le directeur de la culture de la wilaya. "Un montant global de 1,4 milliard DA a été destiné à la wilaya, en plusieurs tranches, au titre des quinquennats 2004-

2009 et 2010-2014", a indiqué M. Hocine Aabis. A ce jour, cet investissement a servi, entre autres, à la concrétisation de deux (2) projets relatifs à la réalisation du Plan de protection du secteur protégé de la Casbah de Dellys, pour le premier, et à l'exécution des travaux d'urgence de réhabilitation de plusieurs sites archéologique et historiques de cette même Casbah de Dellys pour le second projet, a fait sa-

voir M. Aabis. Ce même budget servira, en outre, à la réalisation d'un théâtre régional (de 800 à 1200 places) à Boumerdès, dont les études sont déjà achevées, ainsi qu'un musée régional, et un nouveau siège pour la direction de la culture. Il est également destiné au financement de la réalisation et équipement de 5 bibliothèques publiques à Corso, Béni Amrane, Naciria, Dellys et Khemis El Khechna. Un montant

de 200 millions DA de cette enveloppe ira à la réalisation et l'acquisition d'ouvrages au profit du projet de bibliothèque centrale, dont le lancement du chantier est programmé au cours du deuxième trimestre 2013 à Boumerdès. Une période qui verra également le lancement des travaux de 3 bibliothèques rurales à Legata, Boudouao et Bordj Menaïel, parallèlement à 2 bibliothèques urbaines à Bordj

Menaïel et Thenia, a indiqué ce responsable. Durant cette année 2013, le secteur de la culture a enregistré l'inscription à la réalisation, au titre du même investissement financier, d'une salle de spectacles polyvalente, qui sera annexée à la maison de la culture de Boumerdès, qui a, elle-même, bénéficié d'un projet pour sa réhabilitation et son équipement, est-il encore signalé.

# Plus de 10% des jeunes mamans ont des TOC

Une jeune maman sur 10 souffrirait de Troubles obsessionnels compulsifs (TOC). En effet, à l'angoisse de savoir si son nouveau-né respire toujours vient parfois s'ajouter l'obsession de la propreté. Selon une étude menée aux Etats-Unis ces comportements seraient éphémères.

Les biberons sont-ils convenablement stérilisés ? Mon bébé est-il bien allongé ? N'est-il pas en train de s'étouffer ? L'arrivée d'un petit nouveau dans la maison pousse les «nouvelles» mamans à se poser des tas de questions inédites. A tel point que, selon des chercheurs de l'Université de Northwestern (Evanston, Etats-Unis), 11% souffriraient de TOC, contre 2% à 3% dans la population générale.

Pour parvenir à ces conclusions, les équipes du Dr Dana Gossett, gynécologue obstétricien, ont interrogé 461 femmes, 2deux semaines et 6 mois après leur accouchement. Résultat, les inquiétudes les plus fréquemment rapportées concernaient la saleté et les germes. Vient ensuite le fait de

s'assurer (encore et encore) qu'aucune erreur n'a été commise. Puis la peur de blesser l'enfant. Gossett se souvient elle-même «avoir eu systématiquement peur de tomber dans les escaliers avec son bébé dans les bras. Cette idée apparaît sans prévenir dans votre esprit et c'est effrayant.»

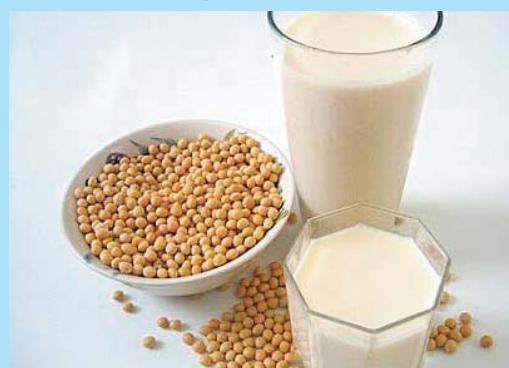
Pour autant, «ces symptômes sont généralement temporaires», explique Dana Gossett. Les raisons ne sont pas clairement établies. L'auteur avance toutefois quelques pistes de réflexion, «cela pourrait résulter de changements hormonaux ou encore du stress lié à l'arrivée du nouveau-né». Quoi qu'il en soit, «dans la moitié des cas étudiés, à six mois, ces comportements s'étaient atténués spontanément.»



## Pas de lait de soja ou d'amandes pour Bébé

Les boissons autres que le lait maternel ne permettent pas de couvrir les besoins nutritionnels spécifiques des nourrissons. Ce constat émane d'une étude réalisée par l'Anses qui considère ainsi que les laits végétaux ou d'origine non bovine ne doivent pas être utilisés pour l'alimentation des nourrissons.

Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) le lait maternel est l'aliment de référence adapté aux besoins du nourrisson. Hors allaitements, seules les préparations pour nourrissons et préparations de suite (lait premier âge



et deuxième âge) permettent de couvrir les besoins du nourrisson.» L'offre en boissons présentées comme des laits (boissons végétales de type soja, amandes, riz, etc.) connaît un fort développement ces dernières années. Les laits de chèvre et de brebis ont également le vent en poupe. Or, selon l'Anses, «plusieurs cas graves (de malnutrition) chez de très jeunes enfants ayant été alimentés avec de tels produits ont été signalés». Selon l'Anses, ces «lait» ne permettent pas de couvrir intégralement les besoins des nourrissons. La consommation exclusive de ces produits pourrait donc entraîner, en quelques se-

maines un état de malnutrition ou des désordres métaboliques sévères pouvant conduire à des complications infectieuses et aller jusqu'au décès de l'enfant. Compte tenu de la sensibilité des nourrissons à toutes carences, l'Agence française «considère donc que ces produits ne doivent pas être utilisés chez l'enfant de moins de un an». Cette expertise confirme, enfin, un précédent avis de cette même agence, émis en 2005. Elle prône déjà la vigilance en expliquant alors que «les laits de soja avaient une composition nutritionnelle très différente de celles du lait maternel ou des laits maternisés.»

## Futurs pères renoncez au tabac



La fertilité masculine ne cesse de chuter ! Si plusieurs hypothèses sont avancées pour l'expliquer, un suspect fait déjà office de coupable : le tabac.

Alors messieurs les fumeurs, pour que votre fertilité ne parte pas en fumée, arrêtez les cigarettes ! Un comportement aussi bénéfique pour vous... que pour la santé de votre futur enfant.

Il a été amplement prouvé que le tabagisme était un facteur d'hypofertilité chez les hommes comme chez les femmes. On parle d'hypofertilité, quand après un an de rapports sexuels réguliers sans contraception, il n'y a

pas de grossesse. En outre, chez les fumeurs, il a été observé une baisse de la qualité du sperme.

### Des conséquences sur la santé de l'enfant

Le stress oxydatif provoqué par le tabac serait l'une des principales causes liées à l'altération de la qualité des spermatozoïdes.

Mais ce n'est pas tout, puisque le tabagisme chez l'homme a des répercussions également sur la descendance. Des travaux ont

ainsi clairement démontré que le futur enfant était davantage à risque de cancer pendant les premières années de sa vie. En cause, l'altération de l'ADN chez un nourrisson né d'un père fumeur.

Si aujourd'hui, les messages de prévention auprès des fumeuses désirant un enfant sont bien connus du public, il semble important de mener des campagnes orientées vers les futurs papas.

Il semble, en effet, essentiel de les informer sur l'importance d'arrêter le tabac bien en amont de la conception.

7 Mars 2013

# IVG un parcours trop souvent emprunté

Le nombre d'Interruptions volontaires de grossesse (IVG) pratiquées en France -225 000 en 2010 - est toujours beaucoup trop élevé. D'autant que les jeunes femmes sont nombreuses à y recourir : environ 9 800 IVG sont pratiquées chaque année chez les 13-19 ans.

Le droit strictement encadré à l'IVG repose sur un parcours de soins bien codifié. Explications depuis le 23<sup>e</sup> Salon de gynécologie obstétrique pratique, qui se tient actuellement à Paris.

En France, la réalisation d'une IVG - dans un cadre légal bien sûr - est subordonnée au respect de trois impératifs :

- La grossesse ne doit pas avoir dépassé douze semaines ;

- La patiente doit être de nationalité française ou résider en France depuis au moins trois mois ;

- Elle doit être majeure ou à défaut, bénéficier de l'autorisation écrite de l'un de ses deux parents. La loi du 4 juillet 2001 enfin, permet aux jeunes filles de se faire accompagner dans leur démarche par une personne majeure de leur choix.

## Avant 12 semaines

Les IVG sont réalisées dans des établissements de santé. Et cela, gratuitement. Par ailleurs, les centres de planification familiale ou d'éducation familiale peuvent également intervenir pour les IVG médicamenteuses. Celles-ci d'ailleurs, peuvent également être prescrites par un médecin généraliste.

Concrètement, la patiente est reçue pour une consultation pré-IVG assurée par un médecin. Celui-ci doit lui expliquer les différentes techniques d'IVG. Il l'interroge également sur ses antécédents médicaux, avant de fixer la date de l'intervention. Une fois l'IVG réalisée, il est nécessaire d'attendre deux semaines pour une visite de contrôle. Deux techniques diffé-

rentes peuvent être utilisées. La première consiste en l'administration d'un médicament. Elle ne peut être envisagée que durant les six premières semaines de gestation. Au-delà de ce délai, les médecins doivent recourir à la méthode d'aspiration. Cette dernière peut se réaliser sous anesthésie locale ou générale, avant 12 semaines.

Enfin rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la loi stipule que toute jeune fille de 15 à 18 ans peut bénéficier d'une prescription à but contraceptif, gratuitement et en toute confidentialité. Ce texte répond notamment au souci de limiter le nombre d'Interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les jeunes.

**Aller plus loin :** Trouvez le centre de planification familiale le plus proche de chez vous.



## La contraception d'urgence, à envisager précocement

Oubli de pilule, rupture de préservatif ou, plus dramatique, viol. La contraception d'urgence, souvent appelée pilule du lendemain, a pour but d'éviter une grossesse non désirée. Si la plupart des méthodes disponibles reposent sur la prise d'une pilule, le stérilet est également une option possible. Explications.

Il existe deux pilules d'urgence : Norlevo® et ellaOne®. La première doit être administrée dans les 3 jours suivant le rapport considéré à risque. La seconde, plus récente, est disponible en Europe depuis octobre 2010. Sensiblement plus efficace d'après les spécialistes, elle l'est en outre pendant 5 jours après le rapport. Toutefois, quel que soit le type de pilule, son efficacité sera d'autant meilleure qu'elle sera prise précocement. Dernière option possible : le dispositif intra-utérin (DIU). En effet, le stérilet en cuivre, s'il est inséré dans les 5 jours suivant le rapport non protégé se révèle aussi efficace que les pilules du lendemain.

Malgré ces solutions, les Françaises sont encore peu nombreuses à y avoir recours. Et ce, alors que le nombre d'Interruptions volontaires de grossesse (IVG) stagnent en France.

La honte de ne pas être totalement maîtresse des événements participe à ce tabou persistant. D'après le Baromètre Santé 2010 de l'Inpes, «48% des grossesses n'étaient pas planifiées chez les femmes de 18-24 ans». Le

recours insuffisant à la contraception d'urgence est l'une des raisons qui peuvent expliquer ce pourcentage. En 2007, seulement une femme sur dix ayant eu recours à l'IVG avait utilisé la contraception d'urgence pour éviter la grossesse. Neuf femmes sur dix ne mettent, donc, pas en place de stratégie de rattrapage à l'issue d'un rapport sexuel à risque.

### Informer les plus jeunes

La contraception d'urgence peut être délivrée de manière anonyme et gratuite aux jeunes filles mineures. Mais parfois, elles n'ont pas accès à un médecin. En milieu scolaire, les élèves mineures ou majeures peuvent

donc, consulter un infirmier en cas d'urgence absolue, si un médecin ou un centre de planification ou d'éducation familiale n'est pas immédiatement accessible.

«Un entretien préalable doit intervenir entre l'infirmier et l'élève dans un local permettant de respecter la confidentialité.

Il permet d'évaluer la situation, de proposer toutes les solutions adaptées et de rappeler que cette délivrance ne peut se substituer à une contraception régulière.» Enfin, dans le cas où la délivrance du produit à une élève mineure apparaît nécessaire, le médecin ou l'infirmière doit s'assurer de la prise effective et du respect de la posologie.

## Rythmes scolaires : la mise en garde d'un chronobiologiste

La réforme des rythmes scolaires se met en place petit à petit en France. À partir de septembre 2013 ou de septembre 2014 selon les communes, le mercredi matin sera donc intégré au temps scolaire. L'objectif est notamment d'éviter une rupture de rythme en milieu de semaine. Le Pr Yvan Touitou, chronobiologiste, membre de l'Académie nationale de médecine alerte toutefois les parents sur l'importance de coucher et de lever leur(s) enfant(s) «à heures fixes».

Comme l'explique le Pr Touitou, «si l'on se place du seul point de vue de l'élève», cette réforme va dans le sens des

préconisations des chronobiologistes. A savoir que «les enfants aient moins d'heures de travail face aux maîtres, tout en passant autant de temps à l'école. Autrement dit, il doit y avoir davantage d'activités consacrées à ce que nous pourrions appeler l'évasion de l'esprit : musique, arts, sport etc.» Mais au-delà de la réforme, le Pr Touitou recommande aux parents «d'être attentifs à la régularité des heures de coucher et de réveil des enfants. Le fait de les coucher tous les soirs à la même heure constitue une hygiène à instaurer dans chaque famille. Cet élément est un facteur majeur de synchronisation.

C'est ainsi que les enfants se sentiront bien dans leurs baskets». Et le week-end ? «Une légère amplitude peut être envisagée mais si elle est trop forte, l'enfant sera désynchronisé les lundi et mardi matin». Et par conséquent, il sera fatigué, ce qui est peu compatible avec l'apprentissage.

En résumé, «il ne faut pas exclusivement se focaliser sur la durée de sommeil», poursuit le Pr Touitou. «Elle est importante mais la synchronisation vient de la régularité des heures de coucher et de lever». C'est pourquoi, à ses yeux, «un rythme scolaire idéal pour l'enfant intégrerait aussi le samedi matin. Il éviterait

la rupture du week-end».

La recommandation vaut également pour les adolescents qui, d'une manière générale, souffrent d'un manque chronique de sommeil. C'est simple : ils sont en décalage horaire permanent!» La faute notamment à tous les écrans dont ils s'entourent : télévision, ordinateur, téléphone portable, console de jeux... «Les adolescents dorment de plus en plus tard et se retrouvent en dette chronique de sommeil. C'est préoccupant par rapport à leur état de vigilance la journée ; sans oublier les conséquences sur leur santé et leurs performances scolaires».

**PROCHAINE EDITION**  
**«Les Pays-Bas et la guerre d'indépendance algérienne»**

Un ouvrage mettant en relief la position des Pays-Bas vis-à-vis de la lutte de Libération nationale sera bientôt édité en Algérie, a-t-on appris lundi à Oran de son auteur, l'historien néerlandais Niek Pas.

Cette nouvelle publication s'appuie sur plusieurs sources documentaires, dont les archives officielles et des reportages de presse écrits et audiovisuels d'époque, a indiqué M. Pas lors d'une conférence qu'il a animée au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc).

Une première édition de ce livre, sous le titre "Les Pays-Bas et la guerre d'indépendance algérienne", a vu le jour en 2008 en langue néerlandaise, a-t-il rappelé, signalant toutefois que la nouvelle version traduite (à paraître aux éditions Barzakh d'Algier) se distingue par un complément riche en photos d'époque. Cet historien, enseignant à l'université d'Amsterdam, a mis l'accent, dans sa conférence, sur les grands axes de son travail de recherche qui a donné naissance à l'ouvrage considéré, élaboré à l'appui de documents d'archives conservés par les ministères des Affaires étrangères des Pays-Bas et de France, l'Institut international d'histoire sociale (Amsterdam), la presse néerlandaise et algérienne d'époque (*El-Moudjahid*). M. Pas a relevé, dans ce cadre, que "la guerre d'indépendance algérienne a été exemplaire, synonyme d'emancipation du point de vue de la société civile néerlandaise qui s'était mobilisée par nombre d'actions humanitaires, notamment envers des enfants algériens".

La sensibilisation de l'opinion publique aux Pays-Bas a pris forme dès les premières années de la guerre de libération algérienne, a-t-il indiqué en citant plusieurs actions de solidarité à l'image des campagnes "Sauvez un enfant" et "Action, information, Algérie". Le conférencier a évoqué en outre d'autres initiatives de soutien à la cause algérienne à travers la diffusion de messages de sensibilisation par voie d'affichage, la projection de documentaires et la publication de reportages de presse.

La solidarité du peuple néerlandais a été réaffirmée, selon M. Pas, même après l'indépendance, avec la création de l'association Pays-Bas/Algérie par le truchement de laquelle de nombreux travailleurs de ce pays ont apporté leur contribution bénévole dans divers secteurs en Algérie. En plus de la préparation des manuscrits de son prochain ouvrage, cet historien a également annoncé avoir entamé un travail de recherche autour de l'histoire du cyclisme et des grandes figures algériennes de ce sport durant le XX<sup>e</sup> siècle. Expliquant que le sport "est un champ de recherche en pleine évolution aux Pays-Bas", M. Pas a affirmé avoir suivi dernièrement le Tour d'Algérie (TAC), faisant savoir qu'il a déjà eu, au cours de son présent séjour, l'occasion de rencontrer des sportifs algériens ayant évolué dans les années 1960. De son côté, le chercheur algérien Amar Mohand Amer (Crasc) a mis en exergue la contribution de l'historien néerlandais dans le sens où elle met en lumière l'impact méconnu de la Révolution algérienne aux Pays-Bas".

Cette rencontre intervient dans le cadre du programme d'activités thématiques organisées par le Crasc à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance nationale, rappelle-t-on.

# Les Martyrs du savoir

Par Amar Belkhodja

**Il est utile, pour nous Maghrébins, d'évoquer assez souvent les innombrables pages de notre histoire commune. Nous y puiserons des points forts et des points faibles, nous y trouverons la gloire et les prestiges, nous y découvrirons des moments de joie mais aussi de tristesse. La page que nous évoquons aujourd'hui est chargée d'émotion.**

L'événement que nous allons relater à nouveau s'est produit à Fès voici 45 ans. Il s'agit de l'immeuble de l'Amicale des Algériens qui s'est écroulé le 22 décembre 1949, faisant plusieurs victimes.

Le lecteur sera certainement surpris et s'interrogera quelle est la place d'un accident de cette nature dans l'histoire d'un mouvement ou d'une société. Nous ne nous attarderons pas justement sur l'accident lui-même – les tragédies ont lieu partout dans le monde à tout moment – mais nous rendons hommage, dans cet article, aux hommes qui ont péri et rappellerons les raisons qui les ont amenés à séjourner à Fès pour conclure enfin qu'il s'agit bel et bien de martyrs du savoir. Certains Fassis eux-mêmes nous ont entretenus sur l'événement et se remémorent le tragique accident avec beaucoup d'émotion.

La présence française en Algérie ne s'est pas caractérisé uniquement par la spoliation des terres. Elle s'est traduite en même temps par une pernicieuse tentative de dépersonnalisation. Outre que plusieurs mosquées furent transformées en églises, l'enseignement de la langue arabe fut interdit dans les écoles et dans les institutions officielles de la colonisation. Les zaouïas et les écoles coraniques étaient sévèrement contrôlées. Quelques rares étudiants, durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, allaient chercher le savoir dans la langue des ancêtres sous d'autres cieux. La célèbre université Qaraouiyne de Fès avait accueilli, à différentes dates, bon nombre d'entre eux.

Dans les années 1940, une centaine d'étudiants se trouvaient à Fès. Une dizaine seulement recevait une aide de leurs familles laissées en Algérie. Tous les autres étaient confrontés aux problèmes de subsistance et d'hébergement. Le protectorat français était peu attentif aux besoins de l'université musulmane de Qaraouiyne de Fès et de la communauté étudiante algérienne.

Le 22 décembre 1949, plusieurs Algériens se trouvaient sur la terrasse de la Maison de l'étudiant à Fès. Ils préparaient la fête du Mouloud Ennabaoui quand l'immeuble s'effondra. Sous les décombres, on retrouva six corps sans vie

et trente-cinq blessés. Les victimes, cinq étudiants, étaient Guendouz Abdellkader de Tiaret, Benyacoub Abdellkader de Maghnia, Aribi Aït Ould Rahou de Casablanca, Sadok Ahmed Benissa de Ténès ainsi que Ghalmallah Bouabdallah, de Tiaret et Djebbari Abdellkader président de l'amicale des Algériens de Fès, originaire de Nédrôme.

La population de Fès, fortement émue, organisa des obsèques grandioses aux victimes parmi lesquelles Djebbari Abdellkader jouissait d'une grande estime dans la ville marocaine.

L'événement, s'il est lié à des chercheurs du savoir dont ils étaient privés dans leur pays, nous renvoie aussi à Djebbari dont tous les efforts étaient consacrés à l'amélioration du sort de ses compatriotes établis à Fès et surtout à celui des étudiants de l'université de Qaraouiyne. Il périra à leurs côtés. Ce père de 5 enfants résidait à Fès. Il était petit fonctionnaire des services civils de l'administration militaire.

« Il personnifiait l'honnêteté, la droiture et la loyauté », écrira sur lui Hamid Bensalem, ancien président de la Fédération des Algériens musulmans du Maroc et au siège de laquelle Djebbari jouera un rôle actif et désintéressé, à l'issue du Congrès de Casablanca qui s'est tenu en 1954 et qui l'intégrera à la Fédération. Au Congrès de Marrakech tenu en janvier 1946 ; Djebbari demandera au président de la Fédération, Bensalem, d'intervenir auprès du sultan Mohamed Benyoucef et du résistant général du protectorat français en vue d'obtenir une aide au profit des étudiants algériens de l'université de Qaraouiyne de Fès. En effet, à cette époque, les étudiants algériens étaient confrontés à des difficultés matérielles de taille. Ils n'avaient comme seule ressource que « le pain quotidien que la société de bienfaisance offre depuis des siècles à tous les étudiants de Qaraouiyne et la ration d'huile, de semoule, de sucre et de thé que Sa Majesté leur fait donner à l'occasion des fêtes religieuses ». (La République algérienne du 30 décembre 1949).

Leur situation d'extrême dénuement était telle que sans le sentiment de dignité qui les animait, ils se seraient faits tous mendiant, rapporte-t-on à l'époque, en ajoutant que la tuberculose avait emporté l'un d'entre eux. Le prix du savoir était cher. Voilà une situation qui nous incite à la méditation, qui doit inciter l'étudiant algérien à « jeter un coup d'œil » sur la situation vécue par les générations durant l'ère coloniale.

La Fédération des Algériens musulmans du Maroc, qui avait de lourdes charges (les pauvres, les malades, les chômeurs) ne pouvait octroyer que 300 francs par mois à chacun des étudiants de Qaraouiyne. Bourse qui fut augmentée toutefois à 800 francs par mois

au lendemain du Congrès fédéral tenu à Fès le 6 avril 1947.

Djebbari Abdellkader fit partie de la délégation qui avait été reçue au palais et à la résidence. C'est devant le sultan Mohamed Benyoucef et devant le résident général du protectorat français que Djebbari « défendit avec passion et foi la cause dont il connaissait mieux que qui-conque l'insoudable misère ». Le résident accorda à la communauté étudiante une subvention annuelle de 300 000 francs, le sultan promit, quant à lui, de faire intervenir les services chérifiens des habous pour une affectation de locaux d'hébergement.

Les Algériens établis à l'époque à Fès, d'une manière générale et les étudiants de Qaraouiyne d'une manière particulière de même que tous les Fassis qui l'aurait côtoyé, vouaient à Djebbari Abdellkader beaucoup de respect et d'affection, un homme dont le nom était « synonyme de dévouement sans bornes et de grande modestie ».

C'est surtout Hammid Bensalem qui vantera le mieux les qualités de cet homme qu'il aura côtoyé pendant les quatre années de présidence de la Fédération des Algériens musulmans du Maroc. « Djebbari, écrira-t-il, était un homme et un Algérien au sens le plus noble et le plus chevaleresque du mot, malgré sa modicité des ressources, il y avait toujours quelque Algérien à sa table. Djebbari Abdellkader est mort en patriote, victime du devoir. Les étudiants algériens sont aussi morts en patriotes, victimes de leur amour pour la langue arabe et l'étude des sciences islamiques ».

C'est avec ces accents fort émouvants que Bensalem rendra hommage aux victimes au lendemain même de l'accident survenu à Fès.

Nous avons estimé qu'il nous appartenait aujourd'hui, à notre tour, d'évoquer la mémoire de ces chercheurs du savoir qui avaient accepté toutes les épreuves pour garder les attaches avec leur religion, leur langue, leurs valeurs et leur personnalité. Ils étaient convaincus qu'à Fès, ils avaient la chance de se nourrir de patrimoine commun. C'est aussi l'hommage que nous tenions à rendre à Djebbari Abdellkader qui a choisi d'être aux côtés de ceux qui souffrent, aux côtés de ceux qui ont choisi de se nantir de l'arme la plus précieuse et la plus utile au monde : le savoir.

C'est également l'hommage que nous rendons aux habitants de Fès, la patrie culturelle des étudiants algériens qui ont manifesté solidarité et émotion et partagé le deuil avec la communauté algérienne lors de l'accident du 22 décembre 1949. C'est l'histoire anonyme des gens, des petites gens que nous déisons commémorer. C'est l'histoire du peuple profond. Elle est si riche en enseignements.

## BATNA

# 29 wilayas au 6<sup>e</sup> Colloque national des Clubs de recherche historique

Vingt-neuf (29) wilayas participent au 6<sup>e</sup> Colloque national des Clubs de recherche historique, ouvert lundi au Musée du moudjahid de Batna.

La rencontre qui se poursuivra jusqu'à jeudi prochain, réunit 600 invités, entre moudjahidine et élèves des cycles moyen et secondaire, notamment. Les élèves concourront, dans une com-

pétition organisée dans le cadre de ce colloque et placée, cette année, sous le slogan "L'école algérienne, 50 ans de réalisations".

Le directeur de l'Education, M. Salah Chihab, a précisé que la manifestation est destinée à "encourager les élèves à développer un intérêt pour la recherche historique". Ce Colloque national des

Clubs de recherche historique vise également à "ouvrir des espaces pour la recherche historique", et à permettre des échanges d'expériences entre élèves des différentes régions du pays. La rencontre est rehaussée, a ajouté M. Chihab, par la présence de "mémoires vivantes" de l'histoire du pays, notamment des moudjahidine qui

apporteront leurs témoignages sur les époques glorieuses de l'histoire de l'Algérie.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans une ambiance festive, avec la présentation de pièces théâtrales et l'exécution de chants par les jeunes représentants des différentes délégations participantes.

SAHARA-OCCIDENTAL - ONU

## M'hamed Khaddad appelle Ross à donner à la communauté internationale une image réelle sur la situation des Sahraouis

**Le coordonnateur du Front Polisario avec la Minurso a appelé, lundi, l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, M. Christopher Ross à donner au Conseil de sécurité une image réelle de la situation des Sahraouis.**



Dans une déclaration à la presse au sortir de sa rencontre avec l'envoyé onusien, M. Khaddad a indiqué que la visite de M. Ross dans la région "se déroule alors que le processus de négociation est à l'arrêt depuis une année et au moment où de graves violations des droits de l'homme sont commises par le Maroc qui empêche les observateurs internationaux de visiter le Sahara occidental".

M. Khaddad a exhorté M. Ross de "donner la vraie image de la répression subie par le peuple sahraoui dans les territoires occupés pour que le Conseil

de sécurité puisse installer les mécanismes qui s'imposent afin de protéger le peuple sahraoui".

"Le Maroc ne respecte pas les droits de l'homme", a soutenu M. Khaddad ajoutant que "l'heure est venue pour que l'ONU assume ses responsabilités dans ce sens" saluant par la même la venue de M. Ross et la disponibilité du Front Polisario à coopérer pleinement avec lui.

L'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU Christopher Ross a rencontré dimanche et lundi, dans la ville de Dakhla occupée, dans le cadre

de sa première visite dans cette ville, des représentants de la société civile et des victimes sahraouies. Le militant sahraoui des droits de l'homme et président de l'association sahraouie de lutte contre la torture, le deuxième vice-président du bureau exécutif du rassemblement des militants sahraouis des droits de l'homme, le président de l'association des handicapés à Dakhla, ainsi qu'un membre de l'association sahraouie de lutte contre la torture au Sahara Occidental, figurent parmi les membres de la délégation reçue par M. Ross.

## ONU - MOYEN-ORIENT

## Le Conseil de sécurité fait le point sur la crise syrienne et le conflit israélo-palestinien

Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, a présenté lundi, devant le Conseil de sécurité, l'exposé mensuel sur la situation au Moyen-Orient dont notamment la crise en Syrie et le conflit israélo-palestinien.

Abordant la situation en Syrie qui, a-t-il regretté, "continue de se détériorer", M. Serry a affirmé que "la quête par les deux parties au conflit d'une victoire militaire et leur mépris total pour la vie et la protection des civils sont très préoccupants pour les Nations unies".

### Mince chances d'une issue en Syrie sans solution politique

Selon lui, les chances d'une issue en Syrie "demeureront minces et même impossibles tant que les parties ne renonceront pas à la violence pour s'engager vers une solution politique".

Il a estimé qu'une "position consensuelle de la communauté internationale et une position commune du Conseil de sécurité" étaient essentielles pour un règlement politique en Syrie.

A ce propos, il a soutenu que le Représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe, M. Lakhdar Brahimi, "travaille sans relâche pour atteindre cet objectif et compte sur l'unité du Conseil de sécurité et un soutien significatif aux efforts qu'il déploie".

Parallèlement, a poursuivi le coordonnateur spécial, l'ONU fait de son mieux pour répondre aux conséquences humanitaires tragiques du conflit, qui, chaque jour, continuent de croître de façon spectaculaire", précisant que près de 1,2 million de réfugiés en provenance de Syrie tentaient de trouver la sécurité dans les pays voisins.

### Conflit israélo-palestinien: Retour nécessaire à des négociations significatives

Abordant la question palestinienne, M. Serry a prévenu que "les mois à venir ne seront pas faciles".

Les deux parties palestinienne et israélienne "doivent faire montre de volonté politique et de détermination à faire des progrès, tandis qu'une action concertée de la communauté internationale, y compris de la région, est nécessaire pour appuyer leurs efforts", a-t-il ajouté.

Selon lui, l'ONU est engagée à jouer son rôle pour forger les conditions d'un retour à des négociations significatives au cours de la période à venir.

"Tandis que les peuples du Moyen-Orient font face à une période de défis et de turbulences extraordinaires, l'établissement de bases nécessaires à un processus de paix israélo-palestinien crédible reste une priorité essentielle pour les Nations unies", a souligné le Coordonnateur spécial.

Selon M. Serry, la visite dans la région, la semaine dernière, du président américain, M. Barack Obama, constitue une "occasion importante pour revitaliser les efforts vers une solution à deux Etats".

M. Serry a déclaré que l'ONU se félicitait de la poursuite de l'engagement américain en faveur du processus de paix, appréciant que M. Obama ait "fortement réaffirmé" la position des Etats-Unis, en faveur de la solution à deux Etats, exprimée dans son discours du 21 mars.

"Il est maintenant temps pour nous tous de nous rassembler pour une action concertée et de soutenir une initiative internationale sérieuse, y compris à travers un Quartet revitalisé qui engage plus largement les partenaires arabes et régionaux, et les autres parties prenantes-clés", a-t-il encore déclaré.

Pour ailleurs, il s'est aussi dit préoccupé par la situation des prisonniers palestiniens détenus en Israël: "L'ONU réitère que les personnes placées en détention administrative sans inculpation doivent faire l'objet de procédures judiciaires conformes aux normes internationales ou être immédiatement libérées", a-t-il affirmé.

### Liban: la démission du PM maintient les incertitudes

Concernant le Liban, il a fait valoir que la démission du Premier ministre, Najib Mikati, survenue le 22 mars, a laissé planer davantage d'incertitudes sur le processus politique à un moment de tensions accrues dans l'ensemble du pays.

Il a indiqué que le secrétaire général de l'ONU avait appelé toutes les parties au Liban à rester unies derrière le président, M. Michel Sleiman, à collaborer avec les institutions de l'Etat, à maintenir le calme et la stabilité, à respecter les principes d'engagement de la Déclaration de Baabda sur le dialogue et la pacification politique et à soutenir le rôle des Forces armées libanaises dans le maintien de l'unité nationale, de la souveraineté, et de la sécurité du pays.

**PRÉSIDENT SAHRAOUI ÉCRIT À BAN KI-MOON Les pratiques marocaines au Sahara occidental exigent «une riposte ferme» de la communauté internationale**



Le président de la République sahraouie et Secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, a indiqué que les pratiques de l'Etat marocain dans les territoires occupés sahraouis exigent une riposte ferme de la part de la communauté internationale pour mettre fin au blocus et à la répression des Sahraouis par les forces d'occupation marocaines», a souligné le président sahraoui dans une lettre adressée au secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-Moon, dont l'APS a reçu une copie. Les pratiques marocaines visent, a indiqué M. Abdelaziz, à faire échouer les efforts de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, M. Christopher Ross, soulignant que «la dernière intervention samedi des forces de sécurité marocaines a laissé apparaître de nouveaux éléments graves». Les forces de sécurité marocaines ont réprimé de manière brutale une manifestation sahraouie pacifique, en assenant des coups violents aux manifestants, a relevé M. Abdelaziz. Les forces d'occupation marocaine, a-t-il souligné, usent des pratiques les plus ignobles contre des civils désarmés sur un territoire sous la responsabilité directe de l'ONU. «Elles recourent à la militarisation intense des villes sahraouies occupées, à des procès militaires à l'encontre de militants pacifiques pour la liberté et la dignité, à l'expulsion des observateurs internationaux et des journalistes et tentent d'étouffer violemment les libertés», écrit le président sahraoui dans sa lettre.

Le président sahraoui a appelé l'ONU à «assumer ses responsabilités et à intervenir rapidement pour mettre un terme à ces pratiques ignobles qui ne respectent pas la dignité humaine, transgressent le droit international et portent atteinte à l'autorité et à la crédibilité de l'ONU».

Il a également appelé l'ONU à intervenir pour la libération des détenus politiques du groupe de Gdeim Izik et de tous les détenus sahraouis ainsi que la protection des citoyens sahraouis à travers la mise en place d'un mécanisme qui permet à la Minurso de protéger et de contrôler les droits de l'Homme au Sahara occidental. Enfin, M. Mohamed Abdelaziz a souligné la nécessité d'accélérer la décolonialisation au Sahara occidental et permettre au peuple sahraoui de décider de son avenir, en toute liberté et démocratie, à travers l'organisation d'un référendum d'autodétermination sous l'égide de l'ONU».

## CHINE - AFRIQUE SUD Rencontre à Pretoria entre les présidents chinois et sud- africain

Le président chinois Xi Jinping, en visite en Afrique du Sud, a rencontré mardi à Pretoria son homologue sud-africain Jacob Zuma pour discuter notamment du développement du partenariat stratégique global établi entre les deux pays en 2010. Selon l'agence de presse Chine nouvelle, les deux dirigeants devraient également discuter de questions spécifiques à l'Afrique et du 5e sommet des Brics prévu plus tard dans la journée dans la ville portuaire sud-africaine de Durban.

Le Brics est un groupe d'économies émergentes réunissant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Les pays Brics représentent au total 42 pour cent de la population mondiale, 20 pour cent du produit intérieur brut mondial et 15 pour cent du commerce Afrique du Sud, a rencontré mardi à Pretoria son homologue sud-africain Jacob mondial.

## IRAK : Deux candidats aux prochaines élections tués dans un attentat

Deux responsables locaux, candidats aux prochaines élections provinciales, ont été tués mardi dans un attentat à la bombe dans le nord de la capitale irakienne, Bagdad, ont annoncé la police et un médecin. Cet attentat qui s'est produit à Touz Khour atou, a également blessé le maire de cette ville située sur une bande de territoire que se disputent le Kurdistan irakien et Bagdad, selon les mêmes sources. Les trois hommes étaient en voiture, dans les environs de Touz Khourmatou, lorsque leur véhicule a été touché par une bombe placée en bord de route, d'après la police.

## CORÉES-NUCLÉAIRE Séoul appelle Pyongyang à «abandonner ses armements nucléaires»

La nouvelle présidente de Corée du Sud, Park Geun-Hye, a appelé mardi la Corée du Nord à «abandonner ses armements nucléaires» et à changer sa politique pour devenir «un membre responsable de la communauté internationale».

«Pour le Nord, le seul chemin vers la survie consiste à cesser les provocations et les menaces, abandonner ses armements nucléaires et balistiques, et devenir un membre responsable de la communauté internationale», a déclaré Park Geun-Hye, à la tête de la Corée du Sud depuis février. «Encore maintenant, la Corée du Nord menace notre sécurité nationale», a ajouté le chef de l'Etat dans un discours prononcé à l'occasion du 3<sup>e</sup> anniversaire du naufrage d'une corvette sud-coréenne, torpillée par Pyongyang selon Séoul. L'incident avait causé la mort de 46 marins sud-coréens. Le Nord a toujours nié être à l'origine du torpillage. Un test nucléaire le 12 février, le troisième réalisé par la Corée du Nord, a entraîné de nouvelles sanctions de l'ONU et des menaces de représailles de la part de Pyongyang.

# ONU: Des ONG mondiales critiquent le projet de Traité sur le commerce des armes



### Plusieurs représentants

**d'Organisations non  
gouvernementales  
(ONG) ont critiqué  
lundi la seconde  
mouture du projet de  
Traité sur le commerce  
des armes, affirmant  
que le document était  
«trop faible» pour  
pouvoir renforcer la  
réglementation du  
commerce des armes  
au niveau international.**

Ce texte a été présenté vendredi dernier par le président de la Conférence finale de l'ONU pour un Traité sur le commerce des armes, M. Peter Woolcott, représentant permanent de l'Australie à l'ONU.

Lors d'une conférence de presse, organisée au siège de l'ONU à New York au moment où 193 pays entamaient lundi leur deuxième et dernière semaine de négociations en vue d'élaborer un Traité destiné à réguler le commerce des armes, la directrice de la campagne pour la maîtrise des armements d'Oxfam, Mme Anna Mac Donald, a déclaré que l'ébauche actuelle du futur Traité ne règle pas suffisamment les munitions et ne couvre pas tous les types de transferts d'armes, en particulier les cadeaux, les dons et les prêts.

«Cette deuxième version du futur Traité est un texte trop faible, dont l'application des dispositions ne permettra pas de sauver des vies humaines», a-t-elle avancé.

Par ailleurs, Oxfam estime que la gamme des différents types d'armes concernés est, à présent, définie de façon plus étroite qu'auparavant.

L'ONG pointe aussi la faiblesse des critères qui permettront, avant un transfert, d'évaluer les risques de détournement potentiels des armes, en particulier la situation de la violence à l'égard des femmes, de la corruption ou du crime dans le pays.

L'organisation insiste aussi pour que le processus d'établissement des rapports de mise en œuvre du futur Traité soit transparent, c'est-à-dire ouvert à tous.

De son côté, Mme Alison Pytlak, qui coordonne la campagne «Contrôle les armes», s'est dite tout aussi préoccupée, à ce stade, par l'état du futur Traité. Comme ses confrères, il a plaidé pour une définition plus large du «transfert» des armes, qui inclurait notamment les dons et prêts.

Abondant dans ce sens, M. Baffour D. Amoa, de l'organisation africaine «West African Network on Small Arms (Waansa)», a insisté sur les ravages provoqués par les armes et leur détournement ou leur commerce illicite sur le continent africain.

Il a mis en évidence le fait que cette seconde ébauche de futur Traité ne reflète aucune possibilité de modification du Registre des armes classiques des Nations unies, «qui n'inclut pas les armes légères et de petit calibre», a-t-il précisé.

Comme ses confrères, il a plaidé pour une définition plus large du «transfert» des armes, qui inclurait notamment les dons et prêts.

Réuni du 18 au 28 mars à New York, la Conférence finale des Nations unies pour un Traité sur le commerce des armes doit mettre un point final à des règles strictes destinées à renforcer la réglementation du commerce des armes au niveau international, c'est-à-dire leur importation, leur exportation, leur transfert, le transbordement et le courrage.

Près de 2 000 représentants de gouvernements, d'organisations régionales et internationales et de la société civile sont réunis au siège des Nations unies pour prendre part à ces négociations.

## L'ONU exhorte les Etats membres à garantir la sécurité de son personnel

Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a exhorté lundi les Etats membres à garantir la sécurité des milliers membres du personnel de l'ONU qui risquent chaque jour leurs vies pour aider les populations en détresse dans le monde entier.

«Le personnel des Nations unies est de plus en plus vulnérable dans l'exercice de ses fonctions», a déclaré Ban Ki-moon dans un message adressé à l'occasion de la Journée de solidarité avec les membres du personnel détenus ou portés disparus, qui coïncide avec le 24 mars de chaque année.

Quelque 200 membres du personnel des Nations Unies ont été détenus en 2012, par des autorités nationales et une trentaine ont été enlevés par des acteurs non étatiques, dans 15 de ces cas, l'enlèvement était motivé par des considérations politiques et s'est mué en prise d'otages, selon les rapports

préliminaires. Tous les intéressés ont été relâchés en toute sécurité. Mais la grande majorité des cas où des membres du personnel sont arrêtés, détenus ou portés disparus ne donne pas lieu à des poursuites. Dans son message, M. Ban a noté que quatorze ans après son entrée en vigueur, la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé a été ratifiée par moins de la moitié des Etats membres, et plus de quatre Etats membres sur cinq n'ont pas encore ratifié son Protocole de 2005, qui élargit la protection au personnel des opérations des Nations unies qui fournissent une aide humanitaire, une aide politique ou une aide au développement. «J'engage les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la Convention et son Protocole facultatif», a conclu le secrétaire général dans son message.

## Programme du mercredi 27 mars 2013



09h30 : El mouqawil (07) rediff - Feuilleton alg  
10h00 : El aalem bayna yedaik (07) - Documentaire  
10h30 : Loulou (24) - Dessin animé  
11h00 : Expression livre «rediff» - Emission culturelle  
12h00 : Journal en français+météo - Information  
12h25 : Oua yabqa el hob (15) - Feuilleton doublé  
13h45 : Nahoua el cherq (05) - Documentaire  
14h35 : Chahrazed(06) - Feuilleton arabe  
15h20 : Heidi «1<sup>re</sup> partie» - Dessin animé  
16h00 : Sebaq el madjarate (14) - Dessin animé  
16h30 : Il était mille fois n°12 - Série enfantine  
17h00 : Actu-elle - Société  
18h00 : Journal en arabe - Information  
18h30 : El mouqawil (08) - Feuilleton alg  
19h00 : Journal en français+météo - Information  
19h25 : Algérie, génies des lieux «Biskra» - Reportage  
20h00 : Journal en arabe - Information  
20h45 : Rendez-vous de l'économie - Economie  
22h00 : Yamina - Théâtrale  
23h00 : Festival Djemila 2011 - Gala  
ooohoo : Journal en arabe - Information



12:00 Les douze coups de midi - Jeu  
12:50 L'affiche du jour - Magazine sportif  
13:00 Journal  
13:40 Petits plats en équilibre - Magazine de la gastronomie  
13:50 Météo  
13:55 Section de recherches - Série policière  
14:55 Un bébé pour mes 40 ans - Téléfilm humoristique  
16:35 Quatre mariages pour une lune de miel - Téléréalité  
17:25 Bienvenue chez nous - Jeu  
18:20 Une famille en or - Jeu  
19:05 Money drop - Jeu  
19:45 Nos chers voisins - Série humoristique  
19:55 Météo  
20:00 Journal  
20:35 Mon assiette santé - Magazine de services  
20:39 Météo  
20:40 Après le zoh, c'est Canteloup - Divertissement-humour  
21:35 Person of interest - Série de suspense  
22:25 Person of interest - Série de suspense  
23:10 Breakout kings - Série d'action



12:00 Tout le monde veut prendre sa place - Jeu  
12:55 Météo 2  
13:00 Journal  
13:49 Météo 2  
13:50 Consomag - Magazine du consommateur  
14:00 Toute une histoire - Magazine de société  
15:15 Comment ça va bien ! - Magazine de services  
16:20 Le jour où tout a bascule - Magazine de société  
16:40 Le jour où tout à bascule à l'audience - Magazine judiciaire  
17:09 Côte match - Multisports  
17:15 Seriez-vous un bon expert ? - Jeu  
17:50 Cd'aujourd'hui - Variétés  
17:55 On n'demande qu'à en rire - Divertissement-humour  
19:00 Mot de passe - Jeu  
19:25 Météo 2

19:30 N'oubliez pas les paroles - Jeu  
20:00 Journal  
20:40 Tirage du loto - Loterie  
20:44 Météo 2  
22:20 La parenthèse inattendue - Magazine de découvertes



12:00 12/13 : Journal régional  
12:25 12/13 : Journal national  
12:55 Météo à la carte - Magazine de découvertes  
13:50 Si près de chez vous - Magazine de société  
14:15 Si près de chez vous - Magazine de société  
14:45 Kéno - Loterie  
14:55 Questions au gouvernement - Débat  
16:10 Des chiffres et des lettres - Jeu  
16:50 Harry - Jeu  
17:20 Un livre, un jour - Magazine littéraire  
17:30 Slam - Jeu  
18:10 Questions pour un champion - Jeu  
19:00 19/20 : Journal régional  
19:18 19/20 : Edition locale  
19:30 19/20 : Journal national  
19:58 Météo  
20:00 Tout le sport - Multisports  
20:10 Et si on changeait le monde - Magazine de services  
20:15 Plus belle la vie - Feuilleton réaliste

**CANAL+**

12:10 Les guignols de l'info - Divertissement-humour  
12:20 La nouvelle édition 1<sup>re</sup> partie - Magazine d'actualité  
12:45 La nouvelle édition - Magazine d'actualité  
14:00 Anonymous - Thriller  
16:05 Pieds verts - Court métrage  
16:10 L'effet papillon - Magazine d'actualité  
16:45 Recherche bad boys desespérément - Comédie  
18:15 Kaira shopping - Série humoristique  
18:20 Les Simpson - Série d'animation  
18:45 Le JT  
19:05 Le grand journal - Talk-show  
20:05 Le petit journal - Divertissement  
20:30 Le grand journal, la suite - Talk-show  
22:20 Les anonymes : un' pienghjite micca - Téléfilm dramatique



11:40 La petite maison dans la prairie - Série sentimentale  
12:40 Météo  
12:45 Le 12.45  
13:05 Scènes de ménages - Série humoristique  
13:40 Météo  
13:42 Astuces de chef - Magazine culinaire  
13:45 Les gourmandises de lilly - Téléfilm sentimental  
15:40 10 jours pour s'aimer - Téléfilm humoristique  
17:35 Un diner presque parfait - Jeu  
18:45 100 % MAG - Magazine d'information  
19:40 Météo  
19:45 Le 19.45  
20:05 Scènes de ménages - Série humoristique  
22:25 Maison à vendre - Magazine de société

## La sélection



20:50

### Person of Interest - Série de suspense

Durée : 0h45 - Acteurs : Jim Caviezel, Michael Emerson, Taraji Henson - Réalisateur : Jeffrey G Hunt Quarté perdant - Saison 1 (10/23) Chose inhabituelle, la machine donne les noms de quatre personnes qui n'ont, a priori, aucun lien entre elles. La première est retrouvée morte.



20:45

### Crapuleuses - Télécinéma dramatique

Durée : 1h35 - Acteurs : Léa Drucker, Yara Pilartz, Wendy Nieto - Réalisateur : Magaly Richard-Serrano Victime de la brutalité ordinaire dans son nouveau collège, une adolescente trouve refuge dans un gang de filles et sombre à son tour dans la violence.



20:45

### Des racines et des ailes - Magazine de reportages

Durée : 1h50 - Présentateur : Louis Laforgue Marseille-Provence, capitale européenne de la culture 2013 Marseille a été désignée capitale européenne de la culture pour l'année 2013. Au sommaire : La métamorphose de Marseille - GR 2013 : la grande randonnée - Sous le signe du Centaure



20:55

### Chronicle - Film de science-fiction



Durée : 1h25 - Acteurs : Dane DeHaan, Alex Russell, Michael B Jordan - Réalisateur : Josh Trank Après avoir été exposés à un cristal étrange, trois lycéens développent des pouvoirs qui leur permettent de déplacer des objets. Ils en testent les limites.



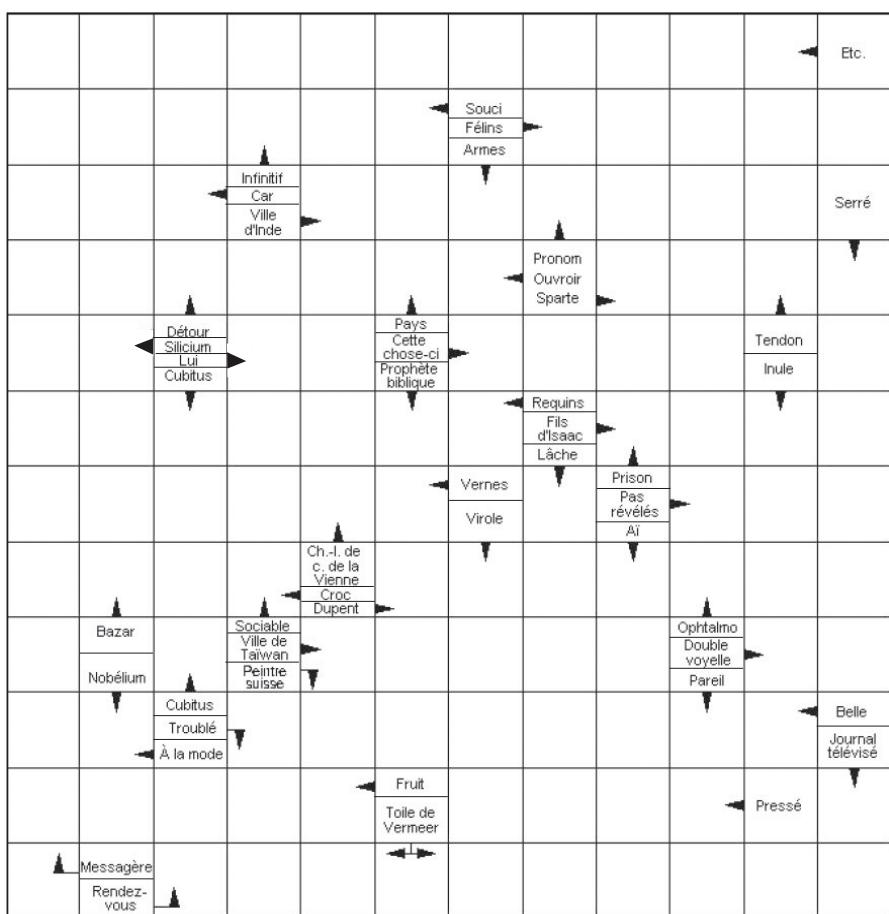
20:50

### Maison à vendre - Magazine de société

Durée : 1h35 - Présentateur : Stéphane Plaza Au sommaire : Aude et Wilfried - Raymonde et Daniel



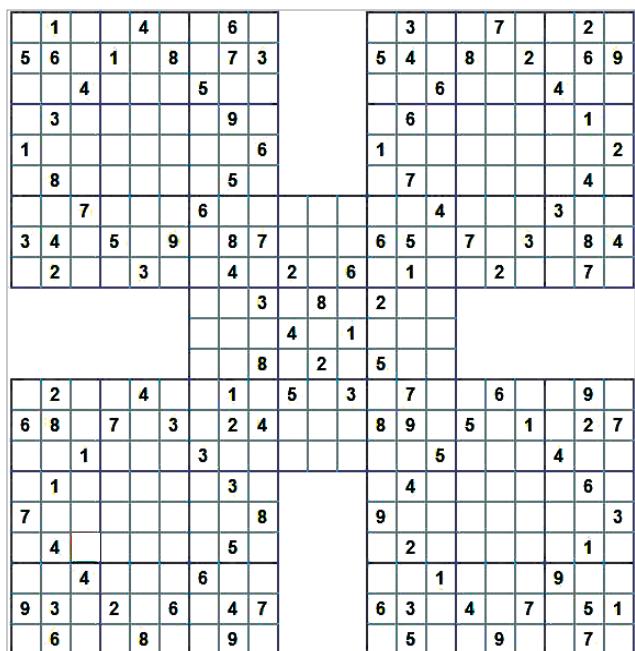
## Mots fléchés n°231



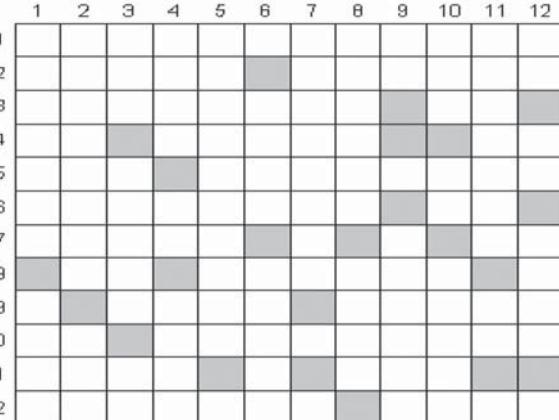
## Samurai-sudoku n°231

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



## Mots croisés n°231



## Horizontalement:

- Culture des jardins
- Sentiment intense - Elue de nouveau
- Mène une vie dissolue - Pronom personnel
- En les - Causa la perte de - Note de musique
- Téléphonie sans fil - Terrains couverts d'herbe
- Physicien allemand - Pronom indéfini
- Chanteur français - Titane
- Négation - Loi du silence
- Prénom féminin - Ventilée
- Coup de tambour - Os décharnés d'homme
- Ainsi soit-il - Rivière de l'Asie
- Bois à petits coups - Agitation, émotion

## Verticalement:

- Respirer précipitamment - De la nature de la graisse
- Oubli, lacune - Copain
- Suc épuré d'un fruit cuit - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - Infinitif
- Détruire - Police militaire nazi - Compositeur italien
- Envahissement de la mer (plur.)
- Automobile - Cérémonie catholique
- Relatif à l'urine
- Peintres français - Jeu de cartes
- Pièce ayant la forme d'un T - Ecrivain irlandais (1672-1729)
- Ville d'Allemagne - Elle fut changée en génoise - Écrivain allemand
- Se jetèrent avec violence sur quelqu'un - Indique la liaison
- Double voyelle - En les - Compositeur américa

## Proverbes

Les mouches ne font pas de miel.

**Proverbe algérien**

L'âne à la cicatrice indélébile a écarté d'un trait tous ses amis.

**Proverbe berbère**

Qui n'est pas amoureux n'est pas homme.

**Proverbe arabe**

Il vaut mieux arriver en retard qu'arriver en corbillard

**Proverbe français**

## C'est arrivé un 27 mars

**2001 :** le président macédonien Boris Trajkovski annonce la victoire de l'armée sur les rebelles de l'UÇK-M et ajoute que peuvent désormais s'ouvrir des négociations en faveur de changements constitutionnels qui permettraient de répondre aux exigences de la minorité albanophone.

**2001 :** le Grand Mufti d'Egypte, Nasr Farid Wassel, exige que l'écrivaine Nawal el Saadawi renonce aux propos rapportés par le journal *El Midan* au sujet du pèlerinage à La Mecque, ce qu'elle fera à son retour en Egypte vers la mi-mai.

**2002 :** un forcené, Richard Durn, ouvre le feu lors d'une séance du conseil municipal à Nanterre (Hauts-de-Seine), faisant huit morts et 19 blessés, avant d'être maîtrisé. Il se donnera la mort le lendemain en se jetant du quatrième étage du 36, quai des Orfèvres à Paris.

**2003 :** en Irak, un millier de paras US sont largués au-dessus du Kurdistan pour ouvrir un front nord.

## Célébrations :

- Journée mondiale du théâtre, créée en 1961 à Vienne par l'Institut International du Théâtre (IIT).

- **Birmanie :** Tatmadaw Day, Journée des forces armées.

## CIRCUIT INTERNATIONAL ET CAN (JEUNES)

# L'Algérie présente avec 20 pongistes à Tunis

L'Algérie prendra part avec 20 pongistes dont dix filles au 7<sup>e</sup> circuit international Open de tennis de table et au championnat d'Afrique (cadets, juniors et espoirs, filles et garçons), prévus du 28 mars au 6 avril à la salle omnisports de Nabeul en Tunisie, avec la participation d'athlètes issus de 11 pays.

Outre l'Algérie, dix pays africains sont attendus pour le rendez-vous de Nabeul, inscrit au calendrier de la Fédération internationale de tennis de table (Ittf). Il s'agit de la Tunisie, de l'Egypte, de la Libye, du Maroc, de l'Angola, du Nigeria, du Congo, de l'Afrique du Sud, de Madagascar et de la Côte d'Ivoire.

«En l'absence d'une préparation spéciale, on était dans l'obligation de retenir les pongistes les plus expérimentés et qui ont déjà pris part à la dernière édition en Tunisie à Hammamet (octobre dernier). D'ailleurs, c'est la seule compétition dans les jambes des athlètes», a déclaré à l'APS, le nouveau directeur technique national (DTN) de la Fédération algérienne de tennis de table (Fatt), Chérif Derkaoui.

Malgré le manque de préparation, la Fatt mise beaucoup sur le rendez-vous tunisien pour avoir une idée sur le niveau actuel des pongistes algériens, surtout pour les cadets et juniors (garçons et filles) dont c'est la seule compétition durant l'année 2013. «Nos pronostics sont en premier lieu de préserver les podiums acquis lors de la dernière édition. En cadets et juniors (par équipes), on vise le podium, de même qu'en espoirs des deux catégories», a indiqué



le DTN, expliquant que pour les espoirs ce sera en même temps une des étapes préparatoires aux prochains Jeux méditerranéens (juin en Turquie). Ce qui est certain, c'est que la tâche des pongistes algériens ne sera pas de tout repos, selon les statistiques des précédentes éditions et ils seront mis à rude épreuve par les pongistes d'Egypte, de Tunisie, d'Afrique du Sud, du Nigeria, du Congo et de la Côte d'Ivoire.

En prévision du rendez-vous de Nabeul, les pongistes se sont contentés de deux stages et avec des sparing-partners seniors, lors du dernier regroupement, une façon de mettre en jambes les jeunes. Le Circuit international «Open» (cadets et juniors/garçons et filles) aura lieu du 28 au 31 mars, alors que le champion-

nat d'Afrique (cadets, juniors et espoirs/filles et garçons), se déroulera du 1er au 6 avril.

Le championnat d'Afrique (cadets et cadettes) sera qualificatif au challenge mondial, prévu en octobre prochain, alors que celui des juniors (garçons et filles) permettra aux vainqueurs d'être présents aux championnats du monde de la catégorie, programmés au Maroc en décembre prochain.

**EFFECTIF CONCERNÉ PAR LES DEUX TOURNOIS:**

**Cadets garçons :** Arslane Beldjellali, Abderrahmane Allioua, Amine Haouat.

**Cadettes :** Yasmine Bouhani, Selma Bougadoum, Sanah Lagsir.

**Juniors garçons :** Yanis Douifi, Ilyes Benchora, Mohamed Djaoaudi, Houssem Rebai.

**Juniors filles :** Islem Laid, Anissa Benchora, Katia Kessaci, Lynda Loughribi.

**Espoirs garçons :** Mohamed Lazazi, Amine Belkadi, Mohamed Amine Haouat.

**Espoirs filles :** Fatima Boulares, Chahinez Bougadoum, Yasmine Nasri.

Encadrement: Brahim Lazazi, Mohamed Seddiki, Khelifa Saadi, Salim Hamani, Abelghani Sebia, Mokrane Boukermene.

**CHAMPIONNATS DU MONDE 2013 DE CROSS-COUNTRY (SENIORS HOMMES)**

## L'Algérie prend la sixième place

L'Algérie a pris la sixième place par équipes en seniors hommes, aux championnats du Monde 2013 de cross-country disputés dimanche dans le froid de Bydgoszcz, en Pologne.

La meilleure performance algérienne en individuel a été réalisée par Rabah Abboud, qui s'est classé à la 11<sup>e</sup> position en 33:28. Le titre mondial est revenu à l'athlète kényan Japhet Korir (19 ans) qui a créé la surprise, en bouclant les 12 km en 32 min 45 sec.

Chez les dames, l'athlète algérienne Kenza Dahmani a terminé la course à la 18<sup>e</sup> place en 25:26. La Kenyane Emily Chebet a décroché le titre en 24:24 devant deux Ethiopiennes Hiwot Ayalew et Belayneh Oljira.

Chez les juniors filles, l'Algérie s'est classée à la 10<sup>e</sup> place, tandis que les juniors garçons ont pris la 12<sup>e</sup> position.

**Classement des athlètes algériens:****Seniors hommes**

- 11- Rabah Abboud 33:28
- 21 Hicham Bouchicha 33:54
- 35- Mounir Miout 34:16
- 40- Abdelmadjid Touil 34:25
- 49- Ahmed Dali 34:25
- 71- Lyes Belkheir 35:27

**Seniors dames:**

- 18e-Kenza Dahmani 25:26

**Juniors filles**

- 30-Hadjer Soukhal 19:55
- 57-Nabilha Senani 21:10
- 67-Sabrina Yahi 21:31
- 72-Sarah Douis 21:45
- 74-Lalia Badji 22:15

**Juniors Garçons**

- 45- Hamza Youcef 23:34
- 63-Ahmed Slimane 23:55
- 79-Brahim Mahammed 24:28
- 82-Nadir Gouasmia 24:32
- 91-Seif Eddine Djarmouni 24:52
- 93-Fayçal Doucer 24:54

## L'Algérie participe au congrès électif de l'Union arabe de tennis de table à Djeddah

Le président de la Fédération algérienne de tennis de table (Fatt), M. Kamel Zitouni prendra part au congrès électif de l'Union arabe de la discipline, prévu les 26 et 27 mars à Djeddah en Arabie Saoudite, a-t-on appris lundi auprès du président de l'instance fédérale algérienne. «Nous avons souhaité intégrer l'Union arabe de tennis de table. Malheureusement, ce n'est qu'à la dernière minute que nous avons appris que cette instance organise le renouvellement de son bureau exécutif et du Conseil d'administration pour le prochain mandat olympique», a indiqué M. Zitouni, nouvellement élu à la présidence de la Fédération algérienne, expliquant qu'il n'a trouvé de trace au courrier relatif à ce Congrès, qui dernièrement.

Néanmoins et après l'accord du ministère de la Jeunesse et des Sports, Kamel Zitouni va assister au congrès, question de nouer des relations avec la nouvelle adminis-

tration de l'instance arabe de tennis de table et les présidents des différentes fédérations arabes. Selon la presse saoudienne, la course pour le poste de président sera rude entre deux candidats : le Qatari Khalil El Mouhandi, 1<sup>er</sup> vice-président de la Fédération internationale de tennis de table (Ittf) et le Saoudien Mohamed Abdelaziz Al Husseini, président sortant de l'Union arabe de tennis de table (Uatt).

Les travaux de l'Uatt porteront également sur l'élection de deux vice-présidents sur les neuf postulants, représentant la Tunisie, la Libye, l'Irak, le Soudan, l'Egypte, les Emirats Arabes Unis, la Syrie le Yémen et le Koweït. Pour le bureau exécutif, huit postulants briguent les six postes à pourvoir. Les candidats représentent le Liban, la Jordanie, le Maroc, la Syrie, Palestine, l'Irak et le Yémen.

### Solution Samurai-sudoku N°230

6	9	3	7	1	4	8	5	2
4	8	1	2	5	3	9	7	6
5	7	2	6	8	9	3	4	1
7	2	4	6	3	1	6	8	9
8	1	5	9	2	6	7	3	4
9	3	6	4	7	8	1	2	5
1	4	8	3	9	5	2	6	7
2	6	7	1	4	2	5	3	8
3	6	7	1	4	2	5	8	9
2	5	9	8	6	7	4	1	3

8	6	7	3	6	2	9	4	1
3	2	1	4	8	9	7	5	6
4	6	9	5	7	1	8	2	3
6	1	5	9	3	7	2	8	4
2	9	4	1	6	8	5	3	7
7	8	3	2	4	6	1	9	5
7	8	3	2	4	6	1	9	5
1	3	6	7	5	1	3	6	2
5	7	8	6	3	2	4	5	7

### Solution Mots Croisés N°230

FLUORESCENCE  
RIVIERE■NIAS  
ANUS■III■DRA  
N■LEANDRE■MU  
KRAAL■EAQUE■  
EY■UPAS■URNE  
NEF■IL■AIS■X  
S■AIN■IMPUNI  
TABLIER■ELUS  
ECLISSER■IIT  
IRE■MONTANTE  
NESLE■ELAEIS

### Solution Mots Fléchés N°230

RACCOMPAGNER  
IBERIE■BLED■  
BADEN■PRO■ED  
OTE■DRAISINE  
UT■FROISSE■P  
LUXUEUX■INFO  
DEUX■G■UNAUS  
IAISES■E■NE  
NONNE■ANSE■R  
GH■RACE■RA■  
USURPA■VANDA  
E■ABERRATION

## ORAN

### Début des épreuves de la coupe nationale militaire de judo



Le coup d'envoi de la coupe nationale militaire de judo a été donné lundi au complexe sportif de la 2<sup>e</sup> Région militaire, avec la participation de 90 judokas.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le général Yacine Aïdoud, chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> Région militaire en présence des chefs de délégations sportives participantes. Dans son allocution d'ouverture, M. Aïdoud a indiqué que cette compétition permet de raffermir les liens entre les éléments de l'ANP, appelant les participants à une bonne et loyale compétition pour atteindre les objectifs escomptés.

Dix-huit équipes représentant les six Régions militaires, les différents commandements, les écoles d'application et les établissements spécialisés de l'Armée nationale populaire prennent part à cette manifestation sportive de deux jours.

La première journée de cette compétition, dont l'arbitrage est assuré par la Fédération algérienne de judo, est consacrée aux éliminatoires dans les différentes catégories de poids programmées, de moins de 66 kg à plus de 90 kgs. Les finales seront disputées demain mardi. En marge de cette première journée, quelques anciens judokas de l'équipe nationale, qui ont dignement représenté les couleurs du pays dans différentes compétitions continentales, ont été honorés, tels que Adda Berkane, Ahmed Hifri et Houari Akib.

L'entraîneur national militaire de judo Nacer Ouarab a indiqué que cette compétition constitue une occasion pour la prospection de nouveaux judokas afin de renforcer la sélection nationale devant représenter l'Algérie dans les prochaines échéances internationales.

## ATP - MIAMI

### L'Américain Sam Querrey en 8<sup>e</sup> de finale sur forfait du Canadien Milos Raonic

L'Américain Sam Querrey, tête de série n°17, s'est qualifié lundi pour les 8<sup>es</sup> de finale du Masters 1 000 de Miami (dur) sur forfait du Canadien Milos Raonic (n°14), malade. Le n°1 Américain va affronter mardi le vainqueur de la rencontre entre le Colombien Alejandro Falla, 60<sup>e</sup> mondial, et le Tchèque Tomas Berdych (n°4).



### Le Français Jo-Wilfried Tsonga en 8<sup>e</sup> de finale



Le Français Jo-Wilfried Tsonga, tête de série n°6, s'est qualifié lundi pour les 8<sup>es</sup> de finale du Masters 1 000 de Miami (dur) en battant le Finlandais Jarkko Nieminen 6-3, 6-3 en seulement 1h05. Le n°1 Français va rencontrer mardi le Croate Marin Cilic (n°9) ou l'Américain John Isner (n°20) pour essayer d'obtenir une place en quart de finale.

## MONDIAL-2013 U-21 (PRÉPARATION)

### L'EN de handball en stage à Alger

La sélection algérienne masculine de handball des moins de 21 ans (U21) est en stage à Alger jusqu'au 3 avril dans le cadre de sa préparation au Mondial-2013 de la catégorie qui aura lieu du 14 au 28 juillet en Bosnie-Herzégovine, a-t-on appris lundi auprès de la Fédération algérienne de handball (Fahb).



Ce regroupement, dont les séances d'entraînement auront lieu à l'Institut supérieur de la formation et des technologies du sport (Ists) de Dely Ibrahim, sera dirigé par Fodil Hassen Khodja qui assure l'intérim, selon l'instance fédérale. Pour la reprise des activités des U21 algériens, Fodil Hassen Khodja a convoqué 29 joueurs, tous évoluant en Algérie. La sélection algérienne des moins de 21 ans s'était

qualifiée au Mondial de la catégorie après s'être classée à la 5<sup>e</sup> place au championnat d'Afrique des nations qui a eu lieu en Côte d'Ivoire en août 2012.

**Effectif retenu :**  
**Gardiens de but :** Medahi Oussama (GS Pétroliers), Arar Mehdi (HBC El-Biar)

**Joueurs de champ :** Selini Amir,

Bezez Abdelhamid, Hacen Djaballah Mohamed, Bencheikh El-Hocine Samy, Guedmani Noureddine (JSE Skikda), Bentchakal Mohamed, Senouci Mounir, Haninet Mohamed Amine (GS Pétroliers), Hamouche Abdennour, Benhaou Seif Islam (CR Bordj Bou Arréridj), Daoud Hichem, Boukhedami Anis, Amaïri Hacène (HBC El-Biar), Abad Fayçal, Bousmaha Redouane, Aïssani Fethi (MC Saïda), Louchen Oussama, Kimouche Abdellah (SR Ain Tayla), Khentache Raouf, Belayachi Ahmed (ES Arzew), Benyoucef Abderrahmane, Fadali Walid (C Chelghoum Laid), Ghodbane Kheïffa (CRB Baraki), Béchir Mohamed Hadj Miloud (JS Arzew), Fedila Islem (JS Awzelaguen), Zouaoui Bilal (RC Arbaâ)

**Entraîneur :** Fodil Hassen Khodja

## TOUR D'ALGÉRIE DE CYCLISME 2013 : La DGSN remporte le maillot jaune

La Direction Générale de la Sécurité Nationale réitère sa fierté d'avoir accompagné, pour la troisième année de suite, la 3<sup>e</sup> édition du Tour d'Algérie de cyclisme qui a eu lieu du 11 au 23 Mars 2013.

Ainsi, les services de police n'ont ménagé aucun effort pour contribuer à la réussite de cette manifestation internationale qui a vu la participation de seize (16) pays étrangers. De l'avis des participants, la réussite de cette édition est due, entre autres, à l'efficacité et la flexibilité de dispositif policier mis en place tout au long de cette compétition. A ce sujet, le Directeur de la Communication de la DGSN, le Commissaire Divisionnaire de Police Djillali BOUDALIA a affirmé que la Sécurité Nationale est toujours à l'écoute des préoccupations de la société civile et le mouvement sportif. C'est avec fierté et honneur que nos forces de police contribuent à la réussite du Tour d'Algérie. Je profite de cette opportunité qui m'est offerte pour rendre un hommage à tous les policiers qui ont été mobilisés pour triompher, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, en assurant la sécurité des participants et des organisateurs qui ont sillonné, sur une distance de plus de 1000 Km, les wilayas d'Alger, Bouira, Sétif, Biskra, Constantine, Mila, Tipaza et Blida.»

## WTA

### La Russe Sharapova en quart de finale contre l'Italienne Sara Errani

La Russe Maria Sharapova, n°2 mondiale, jouera mercredi les quarts de finale du tournoi de Miami (dur) face à l'Italienne Sara Errani, tête de série n°8, après sa facile victoire 6-2, 6-2 lundi en 8<sup>e</sup> de finale face à la Tchèque Klara Zakopalova (n°21). La Russe, titrée la semaine dernière à Indian Wells (dur), n'a encore jamais remporté le tournoi de Miami, l'un des plus prestigieux du circuit après ceux du Grand Chelem, malgré quatre finales (2005, 2006, 2011, 2012).



Errani s'est qualifiée en battant lundi la Serbe Ana Ivanovic (n°12) 1-6, 6-4, 6-2.

## COUPE ARABE DES CLUBS DE HANDBALL (1/4 FINALE MESSIEURS)

### Aïn Touda éliminé

La formation masculine algérienne de l'Espérance sportive d'Aïn Touda s'est inclinée lundi soir devant l'Espérance de Tunisie 23-27 (mi-temps 8-15) en quart de finale de la 10<sup>e</sup> coupe arabe des clubs vainqueurs de coupe de handball qui se déroule du 19 au 29 mars à Marrakech (Maroc). Les Algériens continueront la compétition en jouant les matchs de classement. Mercredi, ils rencontreront les Libyens d'Al Ahly. Quinze équipes arabes prennent part à cette coupe dont le Groupement sportif pétrolier (GSP, Algérie).

### Le GSP bat Marrakech 23-21 et va en 1/2 finale

La formation masculine algérienne du Groupement sportif pétrolier (GSP) s'est qualifiée lundi soir pour les demi-finales de la 10<sup>e</sup> coupe arabe des clubs vainqueurs de coupe de handball qui se déroule du 19 au 29 mars à Marrakech (Maroc). La qualification a été obtenue à la faveur de sa victoire en quart de finale face au Mouloudia de Marrakech (Maroc) 23-21 (mi-temps 13-11). Dans le dernier carré, les poulains de Réda Zeguilli rencontreront mercredi prochain Al Ahly (Arabie Saoudite). L'autre formation algérienne présente en quart de finale, en l'occurrence l'Espérance sportive d'Aïn Touda a été éliminée par l'Espérance de Tunisie 23-27 (Mi-temps 8-15).

### Programme des 1/2 finales (messieurs)

Programme des demi-finales de la 10<sup>e</sup> coupe arabe des clubs vainqueurs de coupe de handball (messieurs) qui se déroule du 19 au 29 mars à Marrakech (Maroc).

#### Mercredi 27 mars

- Groupement sportif pétrolier (Algérie) - Al Ahly (A. Saoudite)
- Makarem El-Mahdia (Tunisie) - Espérance (Tunisie)
- La finale aura lieu vendredi prochain.**

#### Résultats des quarts de finales joués lundi:

- GSP (Algérie) - Marrakech (Maroc) 23 à 21
- Makarem El-Mahdia (Tun.) - Ahly Tripoli (Li) 38-21
- Al Ahly (A. Saoudite) - Annajma (Bahreïn) 38-33
- Espérance (Tun.). Wifak Aïn Touda 27 à 23.

## JSK Les joueurs réclament leur dû

Ferrah Menad

Al'instar de la plupart des formations de l'élite, la direction des Canaris de Djurdjura n'est pas à jour concernant le paiement des joueurs. Même si ces derniers ont perçu la totalité des primes de matchs et que la direction fait un grand effort dans ce sens pour la bonne marche de l'équipe, il n'en demeure pas moins que les salaires ne sont pas perçus. C'est ainsi qu'on apprend que les joueurs sont entrés en discussion avec les responsables du club pour réclamer leurs deux mensualités (novembre, décembre et janvier). La réponse des dirigeants n'était pas négative, mais ils leur ont demandé de patienter, car le premier responsable du club se trouve depuis quelques semaines en France. Toute décision dans ce sens ne peut être prise en l'absence du président Mohand Cherif Hannachi qui devrait revenir dans quelques jours. Les joueurs auraient pris acte du discours de leurs interlocuteurs et préféreraient patienter, surtout que leur situation n'est pas aussi dramatique par rapport aux autres clubs. Les joueurs de la JSK estiment que le moment est propice pour mettre la pression sur leurs dirigeants et réclamer leur argent d'autant plus que le championnat et en arrêt de 10 jours. «C'est le moment ou jamais pour qu'on touche notre argent. Le club nous doit trois mois de salaires. Il faut qu'on encaisse au moins deux mensualités car dix jours nos séparent du match contre le MCA. Par la suite, nous allons commencer à enchaîner les matches. Ce ne sera plus le moment d'évoquer notre argent», affirme un des cadres de l'équipe, avant d'enchaîner : «Nous allons saisir cette semaine le président et les dirigeants pour poser ce problème. Il faut qu'ils nous régularisent».

## COUPE D'ALGÉRIE (QUARTS DE FINALE) MC Oran - WA Tlemcen décalé à dimanche

Le match MC Oran - WA Tlemcen, initialement prévu vendredi dans le cadre des quarts de finale de la coupe d'Algérie (seniors), se jouera finalement le dimanche 31 mars à 15h00 au stade Habib Bouakeul d'Oran, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP). Ce report est dicté par la tenue des rencontres du championnat d'Afrique des nations des moins de 20 ans (match de classement et finale) à Oran, a expliqué la LFP. L'horaire de la confrontation ES Sétif - CR Belouizdad a subi également des modifications puisque le match, qui

aura lieu le samedi 30 mars à Sétif, débutera à 17h45 au lieu de 20h45.

Programme modifié des quarts de finale :

Jeudi 28 mars : USMA-NAHD  
Stade Omar Hamadi, Alger (17h00)  
Vendredi 29 mars : MCA-CSC  
Stade 5-Juillet, Alger (17h00)  
Samedi 30 mars : ESS-CRB  
Stade 8-Mai 1945, Sétif (17h45)  
Dimanche 31 mars : MCO-WAT  
Stade Habib Bouakeul, Oran (15h00)

## Le WAT écope d'une sanction d'un match à huis clos

Le WA Tlemcen a écopé d'une sanction d'un match à huis clos pour «jet de projectiles» lors de son match perdu à domicile face à l'USM Alger (0-1), le 22 mars dernier dans le cadre de la 24e journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 de football, a indiqué mardi la Ligue professionnelle (LFP). La direction du WAT devra, en outre, s'acquitter d'une amende de 50.000 DA, a ajouté la LFP sur son site. De son côté, l'USM El-Harrach a écopé d'un avertissement avant sanction et d'une amende de 40.000 DA, également pour «jet de projectiles», lors de la réception de la JS Saoura (2-1), toujours pour le compte de la 24e journée du championnat national.

## FESTIVAL NATIONAL DE FOOTBALL DE PROXIMITÉ

## 500 jeunes seront présents samedi à Jijel

Au total, 560 jeunes «non structurés», issus de 28 wilayas du pays, prendront part dès samedi prochain à Jijel à un festival national de football de proximité, initié par la Fédération algérienne de Sports pour tous et de proximité, a-t-on appris dimanche auprès de la direction de la jeunesse et des sports. Les rencontres prévues au titre de cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 3 avril, se dérouleront dans quatre sites, à savoir le stade communal Amirouchah, le complexe sportif Hocine-Rouibah, le terrain de réplique et le stade omnisports de Taher, a indiqué à

l'APS Hocine Abdellioua, chef du service des sports à la DJS. Ce responsable a ajouté que l'organisation de ce festival s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'animation sportive pour l'année 2013. Les délégations attendues à cet événement seront hébergées dans des établissements scolaires, tels que les lycées El Kandy, Deraâ, Kaoulat-Tounes et le CEM Amiour, actuellement en période de vacances de printemps.

Toutes les dispositions ont été prises pour assurer un bon déroulement à ce festival sportif qui

permettra de détecter des talents et offrira l'opportunité aux jeunes sportifs de nouer des contacts et d'échanger, a ajouté M. Abdellioua. Les wilayas de Jijel, Souk Ahras, Mila, Ghardaïa, Guelma, Bourmedes, Khencela, Adrar, Tiaret, Illizi, Chlef, Batna, Bejaia, Biskra, Tipasa, Skikda, Oum El Bouaghi, Blida, El Oued, Laghouat, Constantine, Mascara, Tizi Ouzou, Annaba, Tebessa, Relizane, Bordj Bou Arréridj et Oran participeront à cette manifestation qui ne manquera pas de conférer de l'animation dans la ville côtière de Jijel.

## Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE LAGHOUAT  
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION  
LAGHOUAT-ROUTE DE DJELFA  
NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCAL  
-NIF : 0998030119005331

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions du décret présidentiel N° 10/236 en date du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifié et complété. La Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la wilaya de Laghouat informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national N° 169/2012 lancé dans le quotidien **«El Massar El Arabi»** en date du 07/01/2013 portant réalisation des travaux comme suit :

- Lot de réalisation des travaux d'assainissement zone de Mardja - Première tranche - commune de Laghouat
  - Lot de réalisation des travaux des eaux potables zone de Mardja - Première tranche - commune de Laghouat
- Qu'à l'issue de l'évaluation des offres technique et financière conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, le marché relatif à ce projet est attribué provisoirement à :

ENT	Désignation du projet	Montant/DA	Délai	OB
Ouzene Sofiane NIF 197103010124256	- Lot de réalisation des travaux d'assainissement zone de Mardja - Première tranche - commune de Laghouat	30.057.432.45	03 mois et 15 jours	Moins disant
Ouzene Sofiane NIF 197103010124256	- Lot de réalisation des travaux des eaux potables zone de Mardja - Première tranche - commune de Laghouat	7.202.448.20	03 mois et 15 jours	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Laghouat dans un délai de dix jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans les journaux.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA BLIDA  
DAÏRA OUED EL ALLEG  
COMMUNE BENI TAMOU  
N° FISCAL : 09230267701

## AVIS D'INFRUCTUOSITÉ D'APPEL D'OFFRES POUR LA 3<sup>E</sup> FOIS

Conformément aux dispositions de l'article 122, du décret présidentiel N°236/10 du 07/10/2010, modifié et complété par le décret 23/2012 le 18/01/2012 portant réglementation des marchés publics.

Le président d'APC de BENI TAMOU, déclare que l'avis d'appel d'offres national restreint concernant le projet suivant :

### Aménagement du stade communal à Zaouïa (02 tranches)

infructueux suivant le procès-verbal d'analyse des plis N° 16/2013 daté du 19/03/2013.

N°	Intitulé de l'opération	Motif d'infructuosité
01	Aménagement du stade communal à Zaouïa (02 tranches)	Tous les plis incomplets

## EQUIPE NATIONALE

# Toufik Kourichi ne sera pas le futur adjoint d'Halilhodzic

M.A.F

Le technicien algérien, Toufik Kourichi, désigné récemment à la tête de l'équipe nationale de football A, composée de joueurs locaux, ne sera pas le futur adjoint réclamé par le coach national de l'équipe A, le Bosnien Vahid Halilhodzic, a-t-on appris auprès d'une source proche de la Fédération algérienne de football (FAF).

Contrairement à ce qui a été rapporté ici et là, Kourichi va se contenter uniquement de sa nouvelle mission avec l'équipe A', appelée à donner la réplique en juin et juillet prochains à la Libye, à l'occasion d'une double confrontation qualificative au championnat d'Afrique des nations CHAN 2014, dont la phase finale aura lieu en Afrique du Sud.

Selon la même source, Kourichi préfère se concentrer sur sa tâche avec les joueurs locaux, et ne pas cumuler les deux rôles.

D'ailleurs, l'ancien entraîneur de la sélection des moins de 17 ans (U-17) a déjà entamé son travail en commençant à superviser les joueurs du cru susceptibles de faire partie de cette



équipe. Vahid Halilhodzic avait indiqué lors de ses sorties médiatiques, à l'issue de la Coupe d'Afrique des nations CAN 2013, qu'il voulait renforcer le staff technique par un entraîneur-adjoint local, pour le seconder dans sa mission, en compagnie de l'autre technicien déjà en place, Noureddine Kourichi.

«La CAN m'a permis de faire un constat sur la nécessité de renforcer le staff. Dans cette optique, il y aura l'arrivée d'un entraîneur-adjoint, qui

va m'aider sur le plan technique sur le terrain, en plus d'un entraîneur des gardiens», avait-il affirmé.

Avec l'éloignement de la piste Kourichi, les regards des spécialistes vont se tourner vers d'autres noms. Certains ont évoqué les noms de Moussa Bezzaz ou bien Lakhdar Adjali, mais rien encore fait, puisque le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, compte donner le choix à Coach Vahid pour choisir son adjoint. «Ce n'est pas moi qui vais choisir cet entraîneur-adjoint, je vais laisser le choix à Halilhodzic, qui a réclamé la nécessité de renforcer le staff technique», avait souligné le premier responsable de l'instance fédérale, élue le 14 mars pour un nouveau mandat.

Une chose est sûre, il y aura certainement du nouveau au sein du staff technique national dans les prochaines jours, et Halilhodzic ne va certainement pas tarder à dévoiler le nom du futur technicien qui va intégrer l'encadrement, en vue notamment des deux prochaines sorties, au Bénin et au Rwanda, comptant pour les éliminatoires de la Coupe du monde 2014.

## QATAR

## 1<sup>er</sup> trophée pour Karim Ziani avec Al-Djaïsh

Le milieu de terrain algérien Karim Ziani a décroché son premier titre avec le club qatari d'Al-Djaïsh en remportant la Qatar Stars Cup de football aux dépens d'Al-Arabi (2-0) en finale de l'épreuve, disputée dimanche au stade Suheim Bin Hamad de la capitale Doha. L'international algérien de 30 ans, «exilé» au Qatar depuis 2011, fut à l'origine des deux buts victorieux de son équipe, en distillant deux passes décisives à Abdulqadir Ilyas, élu homme du match et auteur d'un doublé (33<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup>). Il s'agit du second trophée remporté par Ziani dans sa carrière après la coupe de France en 2007 avec le FC Sochaux (France). Pour rappel, Ziani ne fait plus partie des plans du sélectionneur de l'Algérie, Vahid Halilhodzic, depuis septembre 2011.

## CAN-2013/ U-20

## Moussa Keïta : «J'ai exigé que mes joueurs évoluent tous en Ligue 1 malienne»

Si la sélection malienne des moins de 20 ans est considérée par les spécialistes comme étant la surprise de la 18<sup>e</sup> édition du Championnat d'Afrique de football qui se poursuit actuellement dans l'Ouest algérien, c'est parce que son entraîneur Moussa Keïta a suivi un critère particulier dans le choix de ses joueurs, a révélé l'intéressé. «Tout joueur qui postulait à une place au sein de notre sélection devait remplir un critère particulier, à savoir jouer régulièrement en Ligue 1 malienne. Je tenais à ce que mon groupe soit constitué exclusivement d'éléments aguerris», a indiqué le coach des «Aigles» maliens à l'APS.

Le Mali a réussi à surclasser le Nigeria (1-0), le tenant du titre en match d'ouverture du groupe B à Oran, lui permettant de finir le premier tour à la tête de sa poule.

Selon l'entraîneur ma-



lien, la fédération de football de son pays a joué le jeu elle aussi, en exigeant aux clubs de donner leurs chances aux joueurs postulant au championnat d'Afrique pour avoir le plus de temps de jeu possible dans les jambes avant le début du rendez-vous algérien. «Une manière de faire qui a donné ses fruits, puisque j'ai sous la main un groupe aguerri et compétitif, grâce auquel j'ai réussi mon premier challenge, à savoir la qualifica-

tion à la prochaine Coupe du monde. Ce groupe me pousse aujourd'hui à croire également en une place en finale, et pourquoi pas décrocher le titre», a ajouté le sélectionneur malien. La sélection algérienne, éliminée sans gloire dès le premier tour de l'épreuve en terminant à la dernière place de son groupe A, devrait s'inspirer du «modèle» malien, estimant les spécialistes, regrettant que l'effectif choisi par l'entraîneur français, Jean-Marc Nobilo, pour défendre les couleurs nationales dans cette compétition ne comprenait que deux joueurs évoluant dans le championnat professionnel algérien. Allusion faite à Zineddine Ferhat (USM Alger) et Zakaria Haddouche (ASO Chlef), soit les deux joueurs qui sont relativement sortis du lot. Nobilo a certes essayé «d'imiter» les Maliens en faisant participer l'équipe de l'Académie de la Fédération algérienne de football (FAF) dans le championnat du troisième palier (division amateur), mais les résultats des siens à Aïn Témouchent n'ont pas conforté sa «stratégie». Selon les observateurs, des juniors évoluant souvent avec leurs équipes premières, étaient capables d'apporter le plus escompté à l'image de l'arrière gauche de la JSM Béjaïa, Zeghlia, «mais ils ont été marginalisés» par Nobilo.

CAN-2017:

## «Le tournoi pour marquer un retour à la normale» (ministre libyen)



Le ministre libyen de la Jeunesse et des Sports, Abdessalem Ghouila, a estimé que le tournoi de la phase finale de Coupe d'Afrique des nations de football (CAN-2017), prévu en Libye, devrait «marquer un retour à la normale en Libye», rapportait hier le site Afrik.com. Pour le ministre libyen, ce projet doit permettre d'inaugurer une nouvelle étape post-conflit et marquer un retour à la normalité.

«L'organisation de la CAN permettra à la Libye de marquer la normalisation de la vie dans le pays et de promouvoir les projets de développement.

Il ne s'agit pas uniquement d'un projet sportif, mais d'une opportunité pour la Libye de passer de l'étape de la révolution à celle de la construction de l'Etat», a-t-il précisé.

La Confédération africaine de football (CAF) avait annoncé sur son site officiel, «la levée d'interdictions imposée à la Libye quant à l'organisation, sur son sol, des matches de toutes ses équipes engagées dans les compétitions africaines. Cette décision fait suite au rapport de sa délégation dépêchée en Libye pour évaluer la conjoncture sécuritaire dans ce pays et s'informer de près si toutes les conditions de sécurité pouvaient être respectées.

«Le rapport établi par cette mission affiche sa satisfaction quant aux résultats de cette visite et a constaté que la vie a repris son cours normal», a indiqué l'instance africaine.

Après un séjour libyen de 5 jours durant lequel elle a inspecté les infrastructures des stades de Tripoli et Benghazi et a rencontré des responsables du ministère de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports ainsi que des membres de la Fédération libyenne de football, la délégation de la CAF a «reçu des autorités compétentes et de la Fédération libyenne tous les engagements et les garanties sécuritaires nécessaires afin que les matches qui seront organisés en Libye soient joués dans de bonnes conditions sécuritaires», ajoute le site de l'instance africaine.

Dimanche, lors de la 3<sup>e</sup> journée des éliminatoires de la Coupe du monde de football (Brésil-2014), la sélection libyenne a tenu en échec son homologue du RD Congo (0-0), dans le groupe I. À l'issue de ce résultat et du succès du Cameroun sur le Togo (2-1), la Libye pointe en seconde position avec 5 points, derrière le Cameroun (6 points), et devant la RD Congo (4 pts) et le Togo (1 point).

# Juventus Buffon

## a encore envie

Dix-huit ans après avoir lancé sa carrière à Parme, le gardien de but de la Juventus Turin, Gianluigi Buffon (35 ans, 27 titularisations en Serie A cette saison) ne pense pas encore à la retraite. «Je jouerais tant que je serai suffisamment stimulé pour rester parmi l'élite. Quand j'aurai perdu l'envie, j'arrêterai de jouer puisque ça n'a plus grand intérêt de continuer dans le cas contraire», a confié l'international italien à Canal+. Buffon dispose encore de deux années de contrat avec la Juve.



### CHICHARITO, OGNONNA ET SUAREZ CIBLÉS

Malgré la future arrivée de Llorente, les dirigeants de la Juventus Turin souhaiteraient recruter un autre attaquant. Pour y arriver, plusieurs joueurs devraient faire leurs valises comme Quagliarella par exemple.



# JOVETIC

## FUTUR NUMÉRO 9

Actuellement dotée d'un bon nombre d'attaquants dans son effectif, la Juventus Turin, leader de Serie A, est toujours à la recherche d'un numéro 9 de métier. Et le nom de Stefan Jovetic, qui brille à la Fiorentina, serait en haut de la short-list des Bianconeri rapporte *Tuttosport*.

# El Shaarawy et Montolivo

## joueurs les plus utilisés par Allegri

L'info du jour nous est relayée par *Milannews*, qui a fait le compte des minutes jouées par l'ensemble des joueurs composant (et ayant composé) l'effectif milanais jusqu'à la 29<sup>e</sup> journée de Serie A. Sans surprise, ce classement est dominé par Stephan El Shaarawy, auteur de 2 235 minutes en 28 matches, et 16 buts inscrits.



# Robben

## intéresse Galatasaray

Le milieu de terrain offensif du Bayern Munich, Arjen Robben (29 ans, 11 matchs et 2 buts en Bundesliga cette saison) n'est plus indiscutable aux yeux de Jupp Heynckes. Le prochain entraîneur du club bavarois, Pep Guardiola, souhaitera-t-il lui ouvrir la porte l'été prochain ?

Si tel était le cas, Galatasaray serait sur les rangs pour accueillir l'international néerlandais, selon *L'Equipe*. Le club turc serait prêt à proposer 15 millions d'euros au Bayern.

Édité par la SARL  
**DK NEWS**Directeur général  
**Abdelmadjid CHERBAL**

Directeur de la rédaction

**Abdelmadjid TAREB**

REDACTION ADMINISTRATION

03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **Tél. : 021 94 66 62 (63) - Fax : 021 94 66 82****Email : contact@dknews-dz.com - Site : http://www.dknews-dz.com****PUBLICITE : S'adresser à 03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger Tél. : 021 94 66 62 (63) / Fax : 021 94 66 82 / Email : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.**Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP SPA - 1, Avenue Pasteur - Alger - **Tél : 021.71.16.64/021.73.71.28 - Fax : 021.73.95.59/021.73.99.19**

Mercredi 27 Mars 2013 - 15 Jumada Al-Awwal 1434 - N° 232 - Première année

## MAKOUDA

**3 terroristes abattus et deux autres arrêtés**

Trois terroristes ont été abattus hier dans la matinée à Makouda dans une embuscade tendue par les forces de sécurité. Selon des sources locales un violent accrochage a duré plusieurs heures dans la nuit de lundi à mardi suite à un mouvement repéré d'un groupe terroriste près du village Attouche. C'est alors que les éléments des forces de sécurité l'ont encerclé, tuant trois terroristes alors que deux autres ont été arrêtés. Quatre armes de type kalachnikov ont également été récupérées dans la même opération.

K.N.A.

**TENTATIVE DE VOL D'UN BUREAU DE POSTE À BEN ZOUH (M'SILA)  
3 ans de prison ferme pour 5 étudiants**

Mouad B.

Le procureur général avait requis 10 ans de prison pour les 5 étudiants impliqués dans la tentative de cambriolage du bureau de poste de Ben Zhou, à 72 kilomètres du chef lieu de la wilaya de M'sila. Les juges sont allés moins que cette requête, en prononçant trois ans de prison ferme à l'encontre des cinq jeunes universitaires, jugés en début de semaine par le tribunal criminel près la cour de M'sila. Ils payent là un acte de folie, et des explications pas très convaincantes. Le 6 juillet 2012, en fin d'après-midi, un habitant de la commune voit des individus enjamber le mur du bureau de poste. Il appelle la gendarmerie et donne le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule qui leur assure le transport. Dérangés par l'intervention rapide des gendarmes, ils n'ont rien eu le temps de voler. Et ils ont le malheur de se faire arrêter. Ils sont interpellés sur place.

**180 ovins volés retrouvés par les gendarmes**

La brigade de Gendarmerie nationale de Ben Srour, à 117 kilomètres au sud de M'sila a réussi à récupérer, en début de semaine, pas moins de 180 ovins volés à un éleveur dans le village de Ain Sebaât Ayam. Une fois l'alerte donnée, les gendarmes ont pris les voleurs en chasse. A 12 kilomètres du lieu du vol, ils retrouvent les ovins mais les voleurs ont réussi à prendre la fuite.

M.B.

## TISSEMSILT

**600 locaux sur les 800 attribués demeurent toujours fermés**

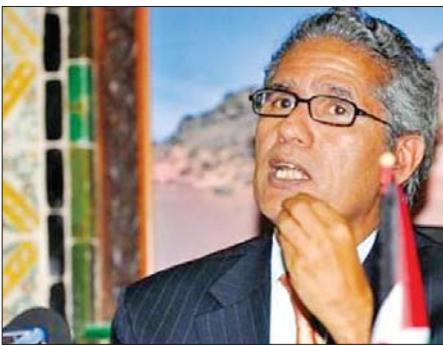
Sur les 800 locaux construits dans la wilaya de Tissemsilt, un programme initié par le président de la République dans le cadre de l'opération «100 locaux par commune», 600 demeurent à ce jour fermés dont la majorité a été transformée en dépôts sauvages ou en des lieux de débauche et de beuverie. Les 200 autres sont exploités par les citoyens qui activent dans les diverses activités économiques. Le comble, c'est que des citoyens sans travail, après l'opération de lutte contre le commerce illicite initiée par le gouvernement, ont déposé tout un dossier pour l'obtention d'un local pour activer en toute légalité. N'est-il pas temps aux pouvoirs publics d'assainir cette situation en réaffectant ces locaux fermés érigés sur le budget de l'Etat aux personnes désirent effectivement exercer leurs activités?

Ould Sidi Amar

**SELON LE MAE SAHRAOUI****«Le Maroc derrière l'enlèvement des diplomates algériens au Mali»**

**Le ministre sahraoui des Affaires étrangères, M. Mohamed Salem Ould Salek, a affirmé hier, «qui a créé le groupe terroriste, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujaao), est derrière l'enlèvement des diplomates algériens à Gao au Mali».**

«Le Mujaao a été concocté à Rabat, ses têtes pensantes se trouvent dans la capitale marocaine et ses agents voyagent fréquemment entre Rabat et deux capitales au minimum en Afrique avec des passeports diplomatiques», a précisé M. Ould Salek, lors d'une conférence de presse. «C'est eux qui sont derrière l'enlèvement des diplomates algériens, des humanitaires espagnols dans les camps de réfugiés sahraouis et les



nombreuses attaques terroristes contre l'Algérie», a-t-il dit, sans écarter le lien entre le Mujaao et l'attaque contre le site gazier de Tougourtine (In Amenas). Il a affirmé que «depuis 2006, l'ambassade marocaine à Bamako est deve-

nue le lieu où se réunissent des officiers de renseignements marocains pour se déployer au niveau de Gao et Tambuctou et dans le nord du Mali en général afin d'organiser les réseaux de contrebande de drogue et ceux du Mujaao».

«Ils sont également utilisés comme médiateurs entre les groupes terroristes et certains pays européens pour négocier la rançon contre la libération d'otages», a-t-il affirmé.

En avril 2012, le consul d'Algérie et six diplomates algériens à Gao avaient été enlevés par un groupe terroriste. En 2011, trois coopérants humanitaires européens avaient été kidnappés dans un camp de réfugiés sahraouis, près de Tindouf.

## TIZI-OUZOU

**Le stade de 50 000 places sera-t-il livré en 2014 ?**

K.N.A.

Les pouvoirs publics commencent à douter sérieusement de la capacité du groupement d'entreprises réalisatrices (ETRHB, FCC Espagne) et du BET Dune architecture à exprimer sa déception et à justifier l'obligation des pouvoirs publics à être plus fermes et sévères. A partir du mois d'avril 2014, le grou-

Sonelgaz, le chef de la daïra de Tizi-Ouzou, le P/APC de Tizi-Ouzou, les représentants du groupement d'entreprises réalisatrices (ETRHB, FCC Espagne) et du BET Dune architecture a exprimé sa déception et a justifié l'obligation des pouvoirs publics à être plus fermes et sévères. A partir du mois d'avril 2014, le grou-



Parallèlement, les pouvoirs publics ne restent pas les bras croisés. Bien au contraire, Abdelkader Bouazghi a donné instruction au directeur de la jeunesse et des sports afin de suivre le dossier de près.

Pour lui, le projet nécessite un suivi rigoureux par des réunions hebdomadaires. Toujours dans le souci d'aider les entreprises à respecter leurs engagements, une partie des travaux a été confiée aux directions concernées.

Ainsi la DUC a été chargée de la réalisation de la périphérie du stade côté ouest alors que la DTP, elle, s'est vue confier la réalisation de la périmétrique de la rocade du pôle d'excellence vers le stade.

**Le wali avertit : Aucune prorogation de délais ne sera accordée**

vement d'entreprises sera soumis à des pénalités de retard et de notification des mises en demeure, dans le cas où le projet n'est pas réceptionné, menaça-t-il.

Pourtant, dans le but d'aider les entreprises à tenir leurs engagements, l'Etat a satisfait toutes les doléances du groupe-

ment. Il a, en effet, été procédé à la régularisation de toutes les réserves émises tant par le bureau d'études que par le groupement d'entreprises. Ce qui a contraint le wali à avertir qu'aucune rallonge de délais ne sera désormais accordée.